

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

*Tout ce qui est national est nôtre*

## DOSSIER

### GALANTRIE FRANÇAISE

par  
Sarah et Stéphane  
BLANCHONNET  
Pierre FORTIN  
Michel FROMENTOUX  
Asa VAHISTA

Entretien avec  
Frédéric ROUVILLOIS

pages 7 à 10

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

# La nation revient en force

## L'ESSENTIEL

Pages 2, 4, 5 et 16

### POLITIQUE FRANÇAISE

– Les fondements  
de l'identité nationale

par Pierre PUJO

– Le bilan de Sarkozy

par Aristide LEUCATE

– Euthanasie :  
droit de vie et de mort

par Jean-Pierre DICKÈS

– L'Europe c'est la dictature

par Antoine MURAT

– Le cinquantenaire  
du traité de Rome

par Pierre-Marie GALLOIS

– Lettre aux prétendants

par Jacques le GROIGNEC

Page 6

### POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– Une véritable opération  
de prise d'otages en Iran

par Pascal NARI

– Coup de tonnerre  
au Québec

par Henri RALLON

Pages 11 et 13

### RELIGION

– Au service de la Tradition

par Michel FROMENTOUX

– Il est vraiment ressuscité

par Anne BERNET

Pages 12 et 14

### ARTS ET LETTRES

– Bourbons des Indes

par Pierre LAFARGE

– Dialogue avec l'Ange

par Monique BEAUMONT

– Pluie de talents  
dans un haut-lieu d'Histoire

par René PILLORGET

– Georges Bordonove

par Michel FROMENTOUX

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

## La grande peur des cosmopolites

Le tollé soulevé par Nicolas Sarkozy, en annonçant, s'il était élu, la création d'un "ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale" est significatif. La référence à la nation est proscrite dans de nombreux cercles de gauche, et aussi dans les milieux libéraux où l'on se flatte d'être entré dans l'ère du "post-national". Place à la mondialisation et au cosmopolitisme ! Accueillons largement les étrangers en leur demandant seulement de respecter quelques principes généraux appelés "valeurs républicaines", égalité entre les hommes et les femmes, refus de toute "discrimination", laïcité... Mais, pas question d'intégrer des nouveau-venus à une histoire, de les inviter à être solidaires de la communauté nationale pour le passé et pour l'avenir. On exaltera au contraire les différences, les "communautarismes", les particularismes, au nom du "respect" de l'autre.

On s'oriente ainsi vers la dislocation de la nation que plus rien ne maintiendra rassemblée. En Grande-Bretagne, pays des communautarismes, l'unité est assurée par la monarchie ; aux États-Unis par la Constitution. En France républicaine, on n'a plus de monarchie et on ne respecte même pas la constitution. On est sous une V<sup>e</sup> République, et, à droite et à gauche, on réclame de plus en plus fort une VI<sup>e</sup> !

### Le refus de la nation

Si de multiples protestations contre un éventuel ministère qui s'occuperait de l'identité nationale ont surgi, c'est que depuis fort longtemps, la nation est ex-

clue de la réflexion de beaucoup d'intellectuels comme de nos dirigeants de droite ou de gauche. La référence à la nation est laissée au Front national et associée à "l'extrême-droite", ce qui la transforme en repoussoir. L'ostentatisme dont est frappé Jean-Marie Le Pen chaque fois qu'il ouvre la bouche sur l'immigration ne vient pas des quelques excès oratoires qu'il a pu commettre dans le feu de ses discours mais de sa référence à la nation. Cela est le signe de la maladie profonde qui touche la France : les Français ont perdu la foi dans leur pays et ses capacités d'affronter le monde moderne. Comment peuvent-ils la communiquer aux nouveaux arrivants et espérer les intégrer, sinon les assimiler ? La démission des élites

– de droite ou de gauche – est largement responsable des ratés de l'intégration.

La création d'un ministère de l'Identité nationale n'a rien de scandaleux en dépit des cris d'orfraie que poussent les caudés de la gauche en y voyant la marque du racisme et de la xénophobie. Rappelons la définition de Jacques Bainville au début de son *Histoire de France* : « La fusion des races a commencé dès les âges préhistoriques. Le peuple français est un composé. C'est mieux qu'une race. C'est une nation. » Le rôle du gouvernement est d'assurer la préservation et la continuité de la nation sans exclusion de nouveaux apports extérieurs, à condition qu'ils soient contrôlés.

### Quelle volonté politique ?

En réalité, on peut se demander si la création d'un ministère de l'Identité nationale est bien nécessaire. Les tâches qui lui seraient imparties peuvent d'ores et déjà être attribuées au ministère de l'Intérieur et à celui de la Justice. On a trop pris l'habitude de créer un ministère – degré plus élevé qu'une commission parlementaire – pour résoudre tel ou tel problème posé à la société française, la qualité de l'environnement, ►►►

Pierre PUJO

Suite page 2

## EN FINIR AVEC LES ÉMEUTES

■ L'émeute provoquée par des voyous à la gare du Nord le 20 mars a surgi d'un banal contrôle de billets, un immigré en situation irrégulière, ayant été incapable de présenter un titre de transport. Ces violences témoignent que l'ordre n'a pas été rétabli dans les banlieues, que des bandes y font toujours la loi, couvrant des trafiquants de drogue, qu'il existe encore des zones de non-droit : on en décompte 800 en France.

Tout cela signe l'échec de la politique sécuritaire de Nicolas Sarkozy qui, depuis 2002, a été presque constamment ministre de l'Intérieur. Certes, il a donné l'apparence d'un homme à poigne en dénonçant la "racaille" et en brandissant son kârcher, mais les actes n'ont pas suivi.

Il s'est même flatté d'avoir évité les "bavures" policières en octobre-novembre 2005 quand les

banlieues flambaient chaque soir. Effectivement, les interventions des forces de l'ordre n'ont pas alors entraîné mort d'homme. Le candidat à l'élection présidentielle ne voulait pas qu'on puisse lui reprocher une trop grande fermeté. L'opinion est si versatile !

Résultat : le problème des banlieues et de l'intégration des jeunes immigrés demeure entier. Ségolène Royal promet l'instauration d'un "ordre juste" mais manifeste sa compréhension à l'égard des voyous tandis que l'extrême-gauche justifie l'action de ces derniers. Tant que nous aurons des dirigeants pusillanimes ménageant une gauche qui, elle-même, ne veut pas contrer une extrême-gauche, laquelle exalte les émeutiers, le problème de l'ordre public en France demeurera entier.

A.F.

M 01093 - 2722 - F: 3,00 €



Suite de la page 1

# Les fondements de l'Identité nationale

►► L'égalité des chances, etc. Ce qui compte avant tout, c'est la volonté des dirigeants, c'est-à-dire leur résolution à affronter des oppositions qui se manifesteront inéluctablement. La volonté de sauvegarder l'identité nationale doit guider l'ensemble du gouvernement. Sinon un "ministère de l'identité nationale" ne sera qu'un gadget destiné à donner le change.

Nous n'avons aucune assurance que M. Sarkozy réaliserait sa promesse s'il était porté à l'Élysée et qu'elle correspond chez lui à une volonté réelle. Il a cherché par sa proposition spectaculaire à racoler les électeurs du Front national. S'il a soulevé une question essentielle, rien ne nous permet de penser que sa démarche a un autre caractère qu'électorale. Il a d'ailleurs visé juste puisque 55 % des Français, suivant les sondages d'opinion, ont approuvé son initiative. Son objectif était atteint.

Pierre PUJO

■ En 1991, Pierre Pujol répondait à une enquête du Centre Charlier sur l'identité française et une éventuelle "identité européenne". Ce texte conserve toute sa valeur au moment où le projet de Nicolas Sarkozy de créer un "ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale" soulève une controverse passionnée. Nous le publions ci-dessous.

par  
**Pierre PUJO**

mœurs et notre civilisation. On peut être français et protestant, musulman ou juif.

La France ne s'identifie pas à une langue. L'aire de la langue française déborde de beaucoup nos frontières. Sur le sol national, des langues régionales, langue d'oc, provençal, breton, basque, sans parler des langues locales d'outre-mer, subsistent à côté du français.

Ce qui constitue l'appartenance à la nation française, c'est une longue histoire commune, avec ses heurs et ses malheurs. De par leur naissance, les Français sont les héritiers d'un immense capital matériel, intellectuel, spirituel, accumulé par les générations successives, qu'ils ont le devoir de maintenir et de développer. Les étrangers qui choisissent de devenir français s'engagent à assumer cet héritage et à remplir ce devoir.

Le miracle de la monarchie capétienne a été de rassembler tant de peuples divers pour en faire une nation. Sans roi la France se défait et la conscience française tend à s'estomper.

Q. – Y a-t-il une identité européenne ?

P.P. – Il existe une unité géographique de l'Europe, encore que, vers l'Est, ses limites soient in-

certaines. En dehors de cela, il n'y a en Europe que diversité d'histoires, de civilisations et d'intérêts. Les tentatives de réaliser l'unité européenne ont échoué, celles de Napoléon et de Hitler ont fait le malheur des peuples. Le communisme n'a même pas réussi à unifier entre eux les pays de l'Est où le nationalisme est plus vivace que jamais. L'Europe des douze est celle des technocrates et des marchands, sans plus. Elle n'a pas de bases politiques car il n'existe pas de nation européenne. Le grand marché unique prévu en 1993 exacerbe la concurrence, la compétition, les occasions de frictions entre les peuples. C'est se payer de mots que de parler de l'Europe comme d'une puissance économique mondiale. Les réalités politiques et économiques fondamentales demeurent les nations.

## Persistence des nations

Q. – Les deux sont-elles compatibles ?

P.P. – Au Congrès de Vienne en 1815, Talleyrand se flattait d'être : « bon européen » parce qu'il défendait le principe de légitimité, facteur d'ordre et de paix en Europe après les bouleversements de Napoléon. On peut être conscient de son appartenance nationale et désireux de la sauvegarder et en même temps être

"bon européen". Mais cela ne saurait conduire à accepter démantèlement de notre souveraineté nationale. Pour un trop grand nombre de nos politiciens, être "européen", c'est vouloir confier à des autorités étrangères le soin de régler des problèmes, d'opérer des réformes qu'ils sont incapables de traiter sur le plan français. Cette attitude équivaut à une démission nationale.

Il est bon de travailler à rapprocher les peuples européens, à les faire coopérer dans tous les domaines où des accords réciproquement profitables peuvent être conclus. Mais il faut d'abord rendre la France plus forte sur tous les plans : économique, militaire, social, politique, diplomatique. Cela suppose une réforme intellectuelle qui tourne le dos aux funestes principes de 1789 tout comme un changement des institutions politiques, cause principale de tous les retards accumulés par notre pays.

Avec une France faible, l'Allemagne se lancera de nouveau dans la voie de dangereuses aventures. La France doit être assez forte pour maintenir l'équilibre européen, gage de paix. Au moment où les pays de l'Est commencent à secouer leurs chaînes, son rôle pourrait être considérable.

Par ailleurs, pour capitales que soient les questions européennes, la France ne saurait oublier la place importante qu'elle tient encore en Afrique. Pour cela aussi, elle doit conserver son identité et refuser de se laisser englober dans un ensemble européen où elle subirait la loi de l'étranger.

## COLLOQUE SUR L'ACTION FRANÇAISE

Un colloque consacré aux rapports de l'Action française avec la culture, la politique et la société s'est tenu au Centre d'histoire de l'Institut d'Études politiques de Paris les 21, 22 et 23 mars.

Compte tenu de l'importance et de la qualité des interventions, des comptes rendus lui seront consacrés sous forme d'un dossier dans notre numéro du jeudi 3 mai.

## L'ACTION FRANÇAISE 2000

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris  
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63  
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujol
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
- Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatizel,
- Outre-mer : Pierre Pujol
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
- Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

## LE DUC DE VENDÔME EN POLOGNE



Le prince Jean de France, duc de Vendôme, a effectué un séjour d'une semaine en Pologne à partir du 10 mars. Avant sa visite, au cours de laquelle il devait rencontrer diverses personnalités (ci-dessus avec Lech Walesa), il a

déclaré qu'il se proposait de contribuer par sa venue à « maintenir, au sein de la Communauté européenne, entre Polonais et Français, un lien que l'histoire a tissé au travers d'événements dramatiques ».

## LA VÉRITÉ SUR MAURRAS

LA NATION, journal vaudois, est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise fondée entre les deux guerres mondiales par Marcel Régamey, disciple et ami de Charles Maurras. Ses numéros des 2 et 16 mars 2007 ont consacré deux grands articles à Maurras sous la signature de Daniel Laufer. S'appuyant sur l'ouvrage récent de Stéphane Giocanti (1) le rédacteur évoque les grandes étapes de la vie et de l'œuvre du maître du nationalisme français et souligne son rayonnement intellectuel et politique.

Le titre de l'article est *Maurras entre la lumière et l'ombre*. Le seul tort du collaborateur de la *Nation* est d'adopter sans discussion tous les points de vue de Stéphane Giocanti y compris des jugements polémiques très discutables de celui-ci, ou rapportés par lui.

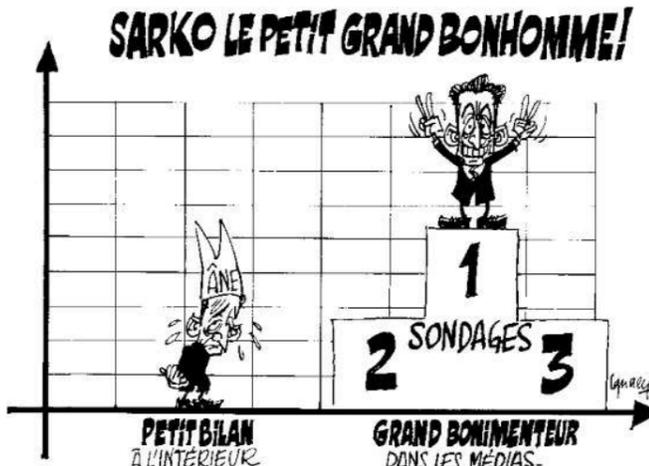
Ainsi Daniel Laufer cite-t-il une phrase de Bernanos : « La France maurrassienne est aussi creuse, aussi vide que son catholicisme sans Christ, son Ordre catholique sans grâce ». Au contraire, Maurras a donné à ceux qui n'étaient pas de tradition royaliste catholique des raisons de travailler au retour de la monarchie au nom du salut pu-

blic. Dans la phrase citée, Bernanos réglait des comptes personnels avec le chef de l'Action française...

Daniel Laufer condamne, à la suite de Giocanti la politique de l'Action française sous l'Occupation. Il écrit que Maurras « ... se range aux côtés du Maréchal qui n'est plus qu'un otage, sourd à toutes les tentatives de ses proches de lui faire admettre qu'il se trompe, mais aveugle aussi, comme beaucoup d'autres, devant l'horreur des persécutions nazies. » Le maréchal Pétain ne se trompait pas en demeurant en place pour réduire, autant que faire se pouvait, les exigences allemandes. Quant à Maurras, il n'avait aucune illusion sur le comportement des nazis qu'il avait prévu dès avant la guerre et n'a jamais approuvé leurs persécutions contre les juifs (précisons qu'il n'était pas, comme les Alliés eux-mêmes, au courant des horreurs des camps de concentration). Marcel Régamey aurait sans doute porté un regard plus critique sur l'ouvrage de Stéphane Giocanti.

J.C.

(1) Maurras, le chaos et l'ordre (Flammarion).



## LA NATION REVIENT EN FORCE

C'est un signe frappant qu'au moment même où les vingt-sept partenaires de l'Union européenne célébraient en grande pompe à Berlin le cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome, les principaux candidats à l'élection présidentielle en France se soient mis à rivaliser de déclarations exaltant l'identité nationale, le drapeau, la *Marseillaise*. Nicolas Sarkozy avait à peine lancé son projet de créer un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale que Ségolène Royal demandait à chaque Français d'avoir chez lui un drapeau tricolore et de l'accrocher à sa fenêtre le jour de la Fête nationale, faisait chanter la *Marseillaise* à la fin de ses meetings, et non l'*Internationale* comme naguère dans les congrès socialistes, en bref célébrait la nation. Certes, elle rejetait aussitôt après le "nationalisme" qui, en France, depuis Barrès et surtout Maurras, n'est pourtant que le service bien compris de la nation, elle n'en contribuait pas moins, après M. Sarkozy à placer la question nationale au cœur de la campagne présidentielle. Après elle, Marie-Georges Buffet, la candidate communiste, protestait qu'aucun parti ne pouvait accaparer le drapeau et l'hymne national.

## Racoler des électeurs

Il n'y a eu que l'extrême-gauche trotskyste, ainsi que... François Bayrou pour condamner cette ardeur patriotique qui s'est emparée de certains candidats et qui apporte de l'eau aux moulins de Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers. Le centriste Bayrou juge obsolète ce retour à la nation et estime que la France n'a d'avenir qu'intégrée dans un super-État européen.

Cette place donnée à la nation dans les discours électoraux – tandis que la "construction européenne" n'y est évoquée qu'accessoirement – n'est pas fortuite. Si les candidats s'y réfèrent, c'est qu'ils pensent attirer ainsi à eux les suffrages des gens pour qui la France représente encore quelque chose et qui se méfient des ingérences de l'étranger dans la gestion de nos intérêts nationaux. La plupart des élites, politiques, économiques, sociales, religieuses sont ralliées à l'abdication nationale, mais le référendum de 2005 a montré que le peuple français lui oppose une résistance profonde.

## Des propagandistes du "oui"

Nous n'accordons pas trop d'importance à ce retour de la nation dans les discours des candidats. Ces derniers n'ont qu'un but, racoler des suffrages. Leurs propos s'adaptent à chaque catégorie d'électeurs, et ceux qui, en 2005, ont voté non ont été les plus nombreux. Cela vaut la peine de les courtiser aujourd'hui !

PAR  
PIERRE PUJO

On se souviendra cependant que les trois candidats placés en tête des sondages ont été des propagandistes du oui lors du référendum de 2005. Nicolas Sarkozy annonce qu'il va proposer aux partenaires de la France de se mettre d'accord sur une version abrégée de la Constitution européenne qu'il ferait adopter par le Parlement dès le mois d'août. Par ailleurs, ses penchants "atlantistes" sont connus. Ne comptons pas sur lui pour défendre la souveraineté nationale. Son futur ministère de l'Identité nationale relève surtout d'un effet d'annonce; Il n'aurait d'efficacité que dans la mesure où il existerait derrière une volonté politique qui apparaît bien incertaine.

Quant à Ségolène Royal, elle déclare que « la France est notre patrie et l'Europe notre nouvelle frontière », espérant ainsi concilier partisans et adversaires, au sein du Parti socialiste, d'un super-État européen. Elle oublie que nos véritables frontières sont celles de la France, hélas largement démantelées aujourd'hui. Sur la question des immigrés "sans papiers" M<sup>me</sup> Royal est partisane comme M. Sarkozy d'une régularisation au cas par cas, ce qui est en apparence raisonnable, sauf que dans les faits, les non-régularisés demeurent sur le territoire français, comme on le constate après les derniers contrôles effectués en 2005. Ségolène Royal, soumise à la pression des "lobbies" de défense des immigrés, risque fort de ne montrer, comme M. Sarkozy, qu'une fermeté de façade.

Enfin, ne comptons pas sur François Bayrou ; il est de tous les candidats, le plus fédéraliste européen et s'il était élu il engagerait la France dans la voie d'une intégration à un super-État.

Il n'y a rien à attendre sur le plan de la sauvegarde de la nation de la part des candidats actuellement favorisés des sondages.

## Pourquoi Le Pen

Il est évident que le 22 avril il faudra voter "souverainiste". La question nationale est en effet essentielle dans un scrutin pour la désignation du chef de l'État. Elle passe avant

les promesses des candidats touchant telle ou telle catégorie sociale. Deux hommes se présentent à nos suffrages : Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers, l'un et l'autre combattants depuis toujours de la cause nationale. Cependant, ils sont insérés dans le système politique et doivent en accepter les servitudes. Leurs possibilités d'action en seraient d'autant entravées s'ils parvenaient au pouvoir.

On peut voter pour l'un ou l'autre au premier tour afin d'affirmer son adhésion à certaines valeurs fondamentales. Le programme des deux candidats est très proche. Leur double candidature va malheureusement disperser les suffrages des nationaux. Il reste que M. Le Pen est le mieux placé sur le plan de l'opinion pour réaliser un score important et peser sur la politique qui sera suivie demain. Peut-être même fera-t-il "turbuler" le système comme il le fit il y a cinq ans en se qualifiant pour le second tour à la surprise générale. Il n'est pas sûr que son adversaire gagnerait aussi facilement que M. Chirac en 2002. De toutes façons M. Le Pen aura montré la force des idées qu'il représente.

Certes, Jean-Marie Le Pen demeure frappé d'ostracisme par l'ensemble de la classe politique. La gauche s'est employée à faire du Front national un repoussoir en le qualifiant de raciste, xénophobe, antisémite. Quelques dérapages verbaux de dirigeants du F.N. ont été exploités contre lui. Du fait même qu'il se plaçait sur le terrain électoral, J.M. Le Pen était conduit à grossir le trait en développant ses positions et à faire des concessions à la démagogie, mais les autres politiciens n'en font-ils pas autant ? À l'Action française, nous nous plaçons comme d'habitude sur le seul terrain de l'intérêt national. Lorsque M. Le Pen a énoncé des positions servant le bien du pays, nous ne sommes pas gênés pour le dire. Nous n'avons pas pour autant approuvé toutes ses manœuvres politiciennes.

## La foire d'empoigne

Voter pour M. Le Pen, ce ne sera pas adhérer à toutes les thèses du Front national ni à ses choix tactiques. Ce sera marquer notre rejet du personnel politique qui a dominé les milieux dirigeants depuis des dizaines d'années, lesquels ont conduit le pays au déclin moral, social, politique ; ce sera exprimer sa foi dans une renaissance française, même si, de toutes façons, celle-ci ne saurait sortir d'une élection présidentielle qui ne remédiera pas aux vices profonds du régime. On ne peut rien attendre de bon de la foire d'empoigne des candidats qui ne fera qu'aggraver les divisions de la France. Nous refusons la brigue pour le pouvoir suprême, les promesses dérisoires aux électeurs et la démagogie. Le système est mauvais. La France doit retrouver son Roi. ■

## Humour

Des douze clowns en piste pour l'Élysée, Gérard Schivardi est sans doute l'un des plus amusants : sympathique élu local qui fleure bon le terroir, soutenu par une redoutable organisation trotskiste tout en prenant l'air de ne pas en être... N'empêche qu'on ne peut s'empêcher d'apprécier, dans une campagne de politiciens professionnels, les accents "pays réel" du maire de Mailhac. Sur Canal + le 23 mars, Pascale Clark le mettait en garde alors qu'il dégustait avec plaisir le verre de vin rouge qui lui avait été proposé : « Ne buvez pas trop, vous allez dire n'importe quoi ». « Oh ! Ne vous faites pas de souci ! » a répondu Schivardi, « le vin ce n'est pas de l'alcool, c'est un aliment. Ce ne pas moi qui l'ai dit : c'est Pasteur ». Voilà un candidat garanti "politiquement incorrect".

## Salutaire réforme

En France, les vrais problèmes sont trop souvent passés sous silence. Qui songe, par exemple, à la difficile question de la "réinsertion" des députés ? Heureusement, nos députés qui pensent à tout se sont voté un système permettant à ceux qui ne seront pas réélus de prolonger leur indemnité parlementaire de façon dégressive pendant cinq ans : 5 400 euros brut d'indemnité durant six mois, 1 000 par mois au bout de 5 ans. Qui a dit que les réformes étaient impossibles dans ce pays ? Voilà au moins une réforme salutaire pour éviter que nos anciens parlementaires ne se trouvent à la rue.

Guillaume CHATIZEL

Panique :  
Maurras revient !

S'en prenant à Nicolas Sarkozy le 19 mars devant les élus socialistes, François Hollande s'est écrié : « Il est parti de Jaurès et il court après Le Pen. Il y a un mois, il citait Zola et, aujourd'hui il découvre Rivarol, Maurras n'est pas loin ». Après avoir zigzagué de gauche et de droite Sarko va-t-il trouver le maître à penser qui lui apprendrait ce qu'est réellement la France ? C'est tout le mal que nous lui souhaitons. En tout cas, Maurras est encore capable de semer la panique à gauche. Tant mieux. ■

## NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

■ L'Action Française 2000 ne peut vivre sans l'aide de ses amis parce qu'elle est un journal d'idées, parce qu'elle commente l'actualité politique, économique et sociale en fonction du seul intérêt national à l'exclusion de tout préjugé idéologique, parce qu'elle est parfaitement libre de toute attache financière.

Elle se tient à l'écart de l'agitation électorale et elle dénonce la démagogie et les illusions qu'entretennent les candidats en trompant les électeurs sur le bien que la

## Nous préparons l'avenir

France peut retirer de l'élection présidentielle et des législatives qui suivront. Quelles que soient ses intentions, le prochain président sera empêché d'agir par les pesanteurs du régime.

Plus que les hommes, c'est le régime qu'il faut changer. En travaillant à réaliser les conditions d'une restauration monarchique nous travaillons pour l'avenir de la France.

Apportez-nous votre aide sans tarder. Nous avons besoin de 55 000 EUROS pour vivre et pour progresser. Merci de répondre généreusement à cet appel.

P.P.

N.B. - Prière d'adresser les versements à M<sup>me</sup> Geneviève Castelluccio, l'A.F. 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris

## LISTE N° 3

Virements réguliers : M. Derville, 7,62 ; Marius Guigues, (2 mois), 21,36 ; M<sup>me</sup> Bellegarde, 15,24 ; G<sup>al</sup> Jacques le Groignec, 15,24 ; M<sup>me</sup> Yvonne Peyrerol, 15,24 ; Mlle Annie Paul, 15,24 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; Julien Thévet (janvier, février, mars), 45,72 ; M<sup>me</sup> Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; Pierre Bonnefont, 22,87 ; François Fabre (3 mois), 50 ; Julien Thévet (mars, avril, mai), 75 ;

M<sup>me</sup> Marie-Christiane Leclercq-Bourin, 30 ; M<sup>me</sup> Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; Henri Morfin, 32 ; M<sup>me</sup> Tatiana de Prittwitz, 45,43 ; Jacques Bentégeat, 53,36 ;

Jean Guillemin, 50 ; "en l'honneur de Saint Joseph, en vous encourageant à poursuivre le bon combat" ; abbé Gérald 50 ; "pour le journal et sa progression, Georges Chauvet, 50.

Total de cette liste : 662,98 €  
Listes précédentes : 2 163,01 €  
Total : 2 825,99 €  
Total en francs : 18 537,28 F

SARKOZY À L'INTÉRIEUR

Entre politique de gribouille et faux-semblants

par Aristide LEUCATE

Le passage de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur (2002-2004 puis 2005-2007, avec la brève parenthèse de son passage au ministère de l'Économie et des Finances de mars à novembre 2004, poste dont il démissionnera au lendemain de son élection africaine à la tête de l'UMP) aura incontestablement marqué le deuxième mandat du

Le bilan de cinq années passées au pouvoir.

président Chirac, tant par la personnalité assez singulière du ci-devant "premier flic de France" que par ses entorses régulières et appuyées au principe de la solidarité gouvernementale, ce qui lui valut parfois les remontrances du chef de l'État, à l'égard duquel, d'ailleurs, il nourrit une certaine animosité.

Bref, Nicolas Sarkozy a joué les trublions, les agités, tout en endossant, sans complexe, le rôle peu enviable de "facho de service", lepenisant franchement son discours tout en rêvant tous les matins « en se rasant » d'être calife à la place du calife.

Mensonge d'État

Dont acte ! Mais, au fond, quel est le bilan de son action ? Alors que la France vient de vivre, ces jours-ci, une réplique, à la gare du Nord, des "émeutes" urbaines qui ont secoué nos chaudes banlieues

en novembre 2005 (sans compter les centaines de voitures brûlées depuis lors, par jour et par semaine : environ 50 000 carbonisées en 2006 !), on peut s'interroger sur la politique suivie et appliquée par un homme qui, tout en prétendant à la fonction suprême, craint de se déplacer à nouveau dans lesdites banlieues depuis sa saillie dans une cité de la Courneuve, en juin 2005, où il déclara, en substance, vouloir nettoyer la « racaille » au « Kärcher ».

Nous n'allons pas, ici, dresser un catalogue exhaustif des actions de Nicolas Sarkozy dans les gouvernements Raffarin et Villepin. À travers quelques points phares, on jugera de l'esprit général de ce professionnel de la politique (sa carrière est riche depuis son élection comme conseiller municipal de la ville de Neuilly en 1977) qui a fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

S'il plastronne sur la baisse de la délinquance, les violences contre les personnes ont augmenté de près de 14 % en cinq ans. Sur le taux d'élucidation des affaires pénales (cambriolages, contrefaçons, agressions physiques, trafic de stupéfiants, etc.), l'ancien ministre de l'Intérieur s'est tout simplement moqué des Français.

Certes, il n'est pas le seul car, depuis 1995, ses devanciers du

gouvernement Jospin (1997-2002), Jean-Pierre Chevènement (1997-2000) et Daniel Vaillant (2000-2002), n'ont pas fait mieux dans le bidonnage de statistiques et de chiffres, qui ont ceci de commun avec le langage des fleurs qu'on leur fait dire n'importe quoi ! Ainsi, deux chercheurs aux universités de Paris et Toulouse ont fait ressortir que, sur la période 1995-2006, pratiquement tous les crimes et délits avaient été élucidés à plus de 100 % par la police et la gendarmerie française, les enquêtes résolues étant plus importantes que les infractions réellement constatées ! Malgré la création en 2004 d'un Observatoire national de la délinquance chargé d'instaurer de la transparence dans le traitement des données statistiques, organisme fausement indépendant car placé « sous la tutelle du ministère de l'Intérieur » (selon les termes de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 juillet instituant cet établissement public national), il existe bel et bien un mensonge d'État à propos du traitement policier de la délinquance en France.

Mais celui qui fut également l'inventeur vraiment peu inspiré de « l'immigration choisie au lieu

d'une immigration subie » n'a pas de quoi non plus pavoiser en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

L'ambiguïté de la politique d'immigration

Ainsi, sa suppression de la fameuse "double peine" annoncée à grand renfort médiatique est une hypocrisie innommable. Ce système, s'appliquant aux étrangers ayant commis des crimes et délits sur le territoire français, permet au juge criminel d'assortir la peine principale d'emprisonnement d'une peine complémentaire d'interdiction du territoire français.

S'il fallait, effectivement, réformer cette "double peine", c'était dans le sens de la suppression de la première après que l'intéressé eut été d'abord reconnu coupable par les tribunaux français. Or, au lieu de cela, M. Sarkozy, tout en maintenant en apparence, le système (article 131-30 du Code pénal), l'a quasiment vidé de sa substance en créant des catégories d'étrangers protégés contre une éventuelle expulsion du territoire, postérieurement à leur condamnation pénale : étrangers résidant sur le territoire depuis l'âge de 13 ans ou ceux mariés depuis au

moins trois ans avec un conjoint de nationalité française, etc.

Ne parlons pas des régularisations « au cas par cas » initiées par l'actuel candidat à l'élection présidentielle, avec le concours de l'avocat intermittent à roulettes, Arno Klarsfeld. Près de 7 000 clandestins, soutenus avec hystérie par les associations d'extrême gauche, se sont vu délivrer un titre de séjour, satisfecit administratif pour avoir pénétré courageusement et illégalement sur le territoire français.

Pour autant, si l'immigration clandestine n'a pas cessé avec Sarkozy, observons également que l'immigration dite légale est toujours en progression, malgré la timide baisse du nombre de titres de séjour. Toutefois, on reconnaîtra que depuis l'été 2006, les familles immigrées ne peuvent introduire des demandes de regroupement familial qu'après dix-huit mois de présence en France, à condition de justifier d'un travail stable, d'un revenu supérieur ou égal au SMIC net et d'un logement décent (loi du 26 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration). Mais cela reste nettement insuffisant dans la mesure où, et c'est une constante politique en ce domaine, les résultats ne sont jamais à la hauteur des intentions.

aleucate@yahoo.fr

\* www.liberation.fr/\_docs/Liberation-Mattely-Mouhana.pdf

\*\* www.inhes.interieur.gouv.fr/Le-conseil-d-administration-12.html

EUTHANASIE

Droit de vie et de mort

par le Dr Jean-Pierre DICKÈS  
Président de l'Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de la Santé

homme, jaune comme un coing, terminait sa vie pour la même maladie. La famille décida de le garder à domicile. Et il fut calmé sans problème avec les moyens dont nous disposions à cette époque. Il mourut paisiblement.

Quelques années plus tard mon beau-père fut opéré pour la même affection. Mais en pratique il ne supporta pas l'intervention et sombra progressivement dans le coma. Toute la famille était rassemblée autour de lui. Et apparemment il semblait souffrir car il griffait lentement son drap. Travaillant en clinique et considérant qu'il était mal soulagé, je lui fis une injection supplémentaire de morphine. Tout en sachant qu'une dose supplémentaire à celle qui avait été prescrite par l'anesthésiste pourrait raccourcir sa vie de quelques minutes. Effectivement, une heure après il rendait son âme à Dieu. Chacun comprendra que ce geste avait comme unique objet de soulager et non de donner la mort. Tout se résume en réalité à l'intention qui est donnée.

Or, tant dans l'affaire Chaussoy que dans l'affaire Tramois, il y a volonté délibérée de mettre fin à une existence. Conjointement, tant l'Académie de Médecine que le Conseil de l'Ordre des Médecins ont rappelé que ce n'était pas le rôle du médecin de faire un geste d'euthanasie, c'est-à-dire de mettre fin à la vie d'un de ses contempo-

rains au nom de quoi que ce soit. Car ce serait tuer.

Astuce sémantique : le mot de "tuer" est remplacé par "aider à mourir dans la dignité". Or c'est le regard des autres qui définit cette notion de dignité. Y compris et surtout pour ceux qui demandent à mourir "dans la dignité". La dignité ne voudrait-elle pas au contraire que l'on fit face à la mort comme jadis les Vendéens ou les Cristeros ? Ou à défaut, se confier aux soins palliatifs qui sont remarquablement efficaces. D'autant qu'il est à la portée de n'importe quel médecin de ville de soulager efficacement la douleur, quitte à mettre leur patient en « narcose » comme l'écrit Pie XII dans son fameux discours aux sages-femmes.

Affronter la mort

En réalité ce sont les soignants qui n'ont pas été capables d'affronter la mort d'un autre. Car ils projettent leur propre peur de la mort – ce qui se comprend – et ils veulent en voir le moins possible ; il faut donc en terminer au plus vite. Vient ensuite la justification de la

"compassion" : le "geste d'amour" qui fait qu'on injecte une substance mortelle.

Or tant dans l'affaire Chaussois que Tramois, ces médecins se sont trouvés face à des personnes dans le coma. Que fallait-il faire ? Tout simplement continuer la narcose et les laisser s'éteindre doucement en les hydratant et en assurant les soins d'hygiène élémentaire ; notamment ceux de la muqueuse buccale qui souffre particulièrement dans la mesure où, dans cet état, le patient a souvent la bouche ouverte. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Mais c'est ce que n'ont pas voulu assumer les deux médecins qui ont pratiqué ces euthanasies ; et qui dans les deux cas ont infligé à leur patient une mort dont rien ne permet de dire qu'elle fût douce ; et qui est réservée normalement aux animaux dont les propriétaires veulent se débarrasser et aux condamnés à mort aux États-Unis. Alors pourquoi ?

Il y a certes la volonté de banaliser l'euthanasie à partir de cas médiatisés comme il en fut à propos de l'avortement dans le cadre du procès de Bobigny.

"Comme des Dieux"

En réalité l'enjeu est la volonté d'aboutir au suicide assisté par-delà la question de l'acharnement

thérapeutique et de l'euthanasie. L'homme prétend disposer de la vie et de la mort \*.

En pratique, ces cas d'exception ne devraient pas sortir de l'enceinte des hôpitaux, voire des confessionnaires. De plus existe la loi Léonetti votée en avril 2005 qui permet d'éviter l'acharnement thérapeutique. Elle a été considérée par l'Église comme un cadre acceptable. Mais elle est en elle-même grosse de dérives, d'autant qu'elle est mal appliquée à ce jour, faute d'être connue.

Le fameux Pierre Simon qui s'était vanté dans son livre *De la vie avant toutes choses* (1978) d'avoir rédigé la loi Veil, récidive en matière de culture de mort. En avril 2006, il déclarait sur la radio Internet de la Grande Loge de France dont il fut un past-président : « Je dois dire que le travail n'est pas tout à fait terminé puisqu'en matière de droit de mourir dans la dignité, M. Léonetti n'est pas allé tout à fait au bout de sa réflexion puisqu'au dernier moment, finalement Dieu nous a repris le concept de vie ».

Un comble ! C'est au nom du concept de vie que Simon réclame le droit de donner la mort. Décidément, la différence entre Dieu et Simon est que Dieu ne se prend pas pour Simon.

\* Lire le livre du Dr J.P. Dickès et Godeleine Lafargue : *L'Homme artificiel*. Ed. de Paris.

■ Dans l'affaire d'euthanasie jugée à Périgueux, le docteur Laurence Tramois, pour avoir "aidé à mourir" une malade agonisante en 2003, a été condamné le jeudi 15 mars dernier par la cour d'assises de la Dordogne à un an de prison avec sursis. L'infirmière Chantal Chanel, quant à elle, a été acquittée. Le commentaire du docteur Dickès.

L'affaire du Dr Tramois se déroule selon un scénario absolument identique à celui du Dr Chaussois. Dans les deux cas la Justice ayant fait raison à des praticiens qui avaient mis délibérément fin à la vie d'un de leurs contemporains.

Rappelons les faits. Une femme en phase terminale d'un cancer de la tête du pancréas entre dans le coma. Et le Dr Tramois demande à une infirmière de mettre fin à la vie de cette malade en injectant du potassium à forte dose. Comme le fit Chaussois au jeune Vincent Humbert.

L'intention

Cette affaire me touche à double titre. Car le premier malade qui m'a été montré à domicile, l'a été par mon père qui pensait à juste titre qu'un avis de "carabin" en herbe aurait aidé à tranquilliser une famille angoissée. Un brave

**LE CINQUANTENAIRE  
DU TRAITÉ DE ROME**

**Un demi-siècle  
de naufrage  
national**

■ Cinquante années d'illusions et de coûteuses erreurs. Mortel pour la France, le virus Jean Monnet a accompli son entreprise de démolition.

L'utopie européenne a conduit récemment des hommes politiques français à tromper l'électeur en ayant recours à des expressions dépourvues de toute signification institutionnelle : une fédération d'États-Nations, une confédération d'États-Nations, formules politiques qui n'ont jamais existé nulle part dans le monde et qui ne sont que des vœux de l'esprit.

La France n'a d'autre choix qu'entre l'État-Nation (et l'Europe d'hier) et l'Europe État fédéral, à l'instar des États-Unis, où la France deviendrait une simple division administrative.

C'est que, pour gérer une société, la souveraineté ne se partage pas, on ne peut imaginer un société un peu souveraine relevant d'un pouvoir supranational également un peu souverain. Bien faible serait cet ensemble face aux institutions épanouies, éprouvées par des siècles de pratique des États-Nations, des États fédéraux, des empires. Aussi, après ce demi siècle de dérive vers l'absurde sommes-nous dans une impasse.

Bien malencontreusement, le général De Gaulle avait repris à son compte le traité de Rome et précipité la France dans un engrenage mortel. Il a fait aussi avancer l'idée d'une « Europe confédérale » alors qu'il n'existe nulle part de confédération, la formule s'étant révélée peu viable.

Libérées de la tutelle britannique, les treize colonies d'Amérique avaient d'abord adopté des institutions confédérales qui devaient ménager leur indépendance tout en les faisant dépendre d'un pouvoir commun. Ce fut le gouvernement par les « articles de la Confédération ». Leur pratique se révéla désastreuse : conflits, crises politiques et économiques, voire misère... Aussi la formule céda-t-elle la place à la constitution fédérale pure et dure de 1787, toujours en vigueur après une trentaine d'amendements.

Entre la France-région et l'Europe politique d'une part et la France souveraine et une Europe des circonstances d'autre part, le choix est clair : sortir de l'engrenage européen et revenir à la souveraineté nationale. Il n'y a pas d'autre issue à l'impasse actuelle.

Pierre-Marie GALLOIS

# L'Europe c'est la dictature

par  
**Antoine MURAT\***

C'est à se demander si l'on perd la raison ! Je viens de lire un texte où se révèle le plus invraisemblable mépris de la justice et du droit. Il manifeste un mal qui devrait effrayer même le plus borné des hommes, et qui passe inaperçu.

Voici ce que m'a fait connaître le N° 44 de *C.N.B.F. Flash* de février 2007, le dernier bulletin qu'a publié, il y a quelques jours, la Caisse Nationale des Barreaux français (11 boulevard de Sébastopol, 75038 Paris Cedex 01).

La C.N.B.F. a saisi au mois de juin 2004 la Cour européenne des droits de l'homme, pour qu'elle juge qu'il y avait eu violation de l'article 1 du premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme garantissant la protection du *droit de propriété*. En effet de très grosses sommes ont été mises à la charge de la C.N.B.F. au titre des règles de compensations financières entre les régimes d'assurance vieillesse de base. Cette compensation a été établie par une loi du 24 décembre 1974, et, par arrêté ministériel, le montant des transferts entre les caisses de retraite est fixé chaque année.

Pour 2001 le chiffre était de 50 759,663 euros, soit plus de 325 millions de francs lourds. Et rien que sur les exercices 2001 et 2002, la Caisse de retraite des avocats français a versé, comme "compensation démographique", plus de cent millions d'euros (ou en francs lourds, plus de six cent cinquante-cinq millions).

Le 21 mars 2006 la deuxième section de la Cour européenne a déclaré la requête de la C.N.B.F. **irrecevable**. Un mot, un seul, constitue le jugement... Aucun motif n'est donné. Pas la moindre explication. Le commentateur de la Caisse Nationale des Barreaux

français écrit : « **L'absence de motivation est une pratique habituelle et ancienne de la Cour s'agissant des décisions d'irrecevabilité. Elle s'explique notamment par le fait que la Cour fait face à un nombre croissant de requêtes pouvant aujourd'hui**



La Cour de justice des Communautés européennes

émaner de requérants d'origine des quarante-six États liés par la Convention (soit plus de 800 millions d'habitants entrant dans le champ d'application de la Convention). Faute de motivation, il est évidemment difficile de déterminer quelle a été l'appréciation exacte des trois juges de la Cour. » Ces trois magistrats, MM. Jungwirth, Ugrakhelidze et Mularoni, inconnus du grand public français, ont décidé. Un point, c'est tout. Un *diktat* a été prononcé. La Cour européenne impose sa volonté sans fournir aux justiciables, ni à aucune autorité, la moindre raison de sa décision.

## Dictature des juges

La brutalité de cette communication m'a profondément blessé. Est-ce possible ?

Par bonheur la Providence m'a apporté, quelques jours plus tard, *L'Action Française 2000* n° 2721 (du 15 mars au 4 avril 2007). Un article retint mon attention. Il tombait bien : *La C.J.C.E. ou la dictature des juges* par Apreval (p. 8 et 9). L'action menée par la Cour de justice des communautés européennes y était intelligemment exposée et



analysée. Le raisonnement du journaliste éclaire les documents qu'il examine avec soin. L'auteur travaille à découvrir, dans les arrêts de la Cour, quelle est la démarche des juges. Leurs méthodes apparaissent. M. Apreval indique les références des décisions critiquées, qui posent les principes dont elles sont l'application.

La Cour européenne de justice, écrit Apreval, « **ne se contente pas d'assurer le respect du droit ; elle s'est octroyé le pouvoir de forcer l'intégration communautaire (c'est-à-dire établir une union sans cesse plus étroite entre les peuples...)** ». Pour servir l'intégration communautaire l'interprétation littérale des traités ne suffit pas toujours, ou les divergences entre les versions linguistiques rendent peu praticable l'interprétation littérale ; la Cour

européenne, dans ces cas, recourt à des « méthodes que certains auteurs qualifient d'*audacieuses* ». M. Apreval fournit des exemples précis où l'interprétation systématique a permis de dépasser l'interprétation contextuelle et de s'y substituer. Au lieu d'être un auxiliaire l'interprétation systématique s'impose.

M. Apreval cite le professeur Riveau (*in Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes*, LGDJ 4<sup>e</sup> édition 2002 p. 184) M. Riveau constate qu'avec ces deux méthodes, – littérale et systémique – non exclusives l'une de l'autre, la Cour a été conduite à « **à déduire des traités et du système communautaire des principes qu'elle présente comme étant des conséquences** ». Or cette présentation, habile, dissimule qu'elle « **a utilisé le droit comme levier d'intégration, en allant au besoin au-delà des textes et même à leur encontre.** »

Le journaliste Apreval conclut : « **L'on voit donc parfaitement que la Cour décide du droit applicable, elle se fait donc législateur tout en devant en faire appliquer le respect, ce qui est son rôle strict de juridiction. Cette confusion des genres est connue et porte un nom : quand le juge est partie cela signifie le règne de l'arbitraire et cela s'appelle la dictature.** » Le monde actuel fait mourir les institutions tutélaires. Les fausses idées, les faux principes, les sophismes, les mensonges, l'ignorance, la prétention, ... et tout le reste... font leur œuvre mauvaise. Jusqu'à quand ? Jusqu'où ?

\* Avocat honoraire

## LIVRE REÇU

### MANIFESTE POUR UNE EUROPE DES PEUPLES

Réflexions et propositions  
pour une refondation  
du projet européen

Sous la direction de  
Jean-Michel VERNOCHET

Les dix-sept auteurs qui ont participé à cet ouvrage volumineux expriment des points de vue très divers sur leur façon de voir l'Europe de demain. Pour certains, comme Jacques Myard, les États doivent recouvrer leur souveraineté, ce qui n'est pas incompatible avec des politiques communes. D'autres acceptent le schéma actuel de l'Union européenne en le réformant. Reste une question fondamentale : que signifie une Europe des Peuples ? La seule voie réaliste est celle d'une Europe des États-souverains développant leur coopération suivant leurs affinités.

Jacques CÉPOY

\* 1 vol. 384 pages. Éd. du Rouvre, 27 euros.

## LA FIERTÉ D'ÊTRE FRANÇAIS

Dans le grand débat publié sur l'identité nationale, le **FIGARO** (15/3/07) a posé à deux écrivains, Max Gallo et Alain Finkielkraut la question : « **Comment peut-on être français ?** » L'un et l'autre répondent qu'on ne peut prétendre maintenir l'identité nationale en méprisant le passé.

Alain Finkielkraut souligne : « **... c'est notre lien avec les morts qui est aujourd'hui menacé et même rompu par la repentance. Qu'est-ce en effet que la repentance sinon une arrogante désaffiliation ? Sous l'apparence de la contrition, le présent s'applaudit de sa supériorité morale sur un passé criminel. Le chauvinisme du contemporain remplace l'art d'hériter et de transmettre l'héritage aux nouveaux venus par une conception inédite de l'hospitalité : accueillir l'autre, c'est désormais le laisser être ce qu'il est [...] Cette société qu'on flatte sans cesse a peut-être envie de redevenir une nation.** »

Max Gallo avertit : « **Pour les indigènes de la République, l'histoire de France, c'est la leur, un point c'est tout. Et c'est là où tout se noue, notamment le discours sur la repentance qui rend indigne, inacceptable le rappel du passé car le passé, c'est aussi en effet l'esclavage, la colonisation, Sétif, etc. Il n'y a donc plus comme histoire que ce qu'on apporte avec soi. Aux États-Unis, pays pourtant "communitariste", les com-**

**munités diverses ne cultivent pas leur histoire. Elles baignent dans un patriotisme réel, patriotisme exalté par la puissance américaine...** »

Malheureusement, l'exemple de la repentance, de la honte du passé national, est donné par nos dirigeants eux-mêmes.

Éric Zemmour déplore de son côté dans son billet du même numéro du **FIGARO** que « **même les avocats de Nicolas Sarkozy réduisent l'identité de notre pays à la "citoyenneté républicaine". Alors Louis XIV ne fait pas partie de l'identité française ? Ni Jeanne d'Arc, ni Bayard, ni saint Louis ?**

**Il est depuis trente ans interdit de s'interroger sur le destin de la nation française. Multiraciale, multiculturelle, multiconfessionnelle, forcément, sous peine d'être raciste et xénophobe. Mais comment peut-on assimiler un étranger au vide ? Comment lui donner envie de devenir ce qui s'est évanoui ? La gauche interdit au peuple français de défendre son "identité" mais encourage toutes les autres identités du monde, qu'elles soient kosovars, palestiniennes, tibétaines ou baltes ». Retrouvons notre fierté d'être français pour donner envie à ceux qui s'installent durablement chez nous de le devenir à leur tour, avec les droits mais aussi les devoirs que cela implique.**

J.C.

IRAN

# Une véritable opération de prise d'otages

par **Pascal NARI**

eaux frontalières des deux pays et les Britanniques n'opèrent que pour le compte de Bagdad.

## Ce que cache l'opération

En fait, Téhéran semble vouloir se lancer dans une dangereuse opération politique, que l'on pourrait appeler chantage ou provocation, pour diverses raisons :



Faye Turney, otage de Téhéran

- Avoir une monnaie de change dans les négociations délicates actuelles sur le dossier du nucléaire-militaire. Téhéran a déjà gagné plus de quatre ans surtout par suite d'interminables et totalement improductives négociations menées par les "Européens". D'une résolution inefficace de l'O.N.U. à une autre et grâce à

cette capture qui ressemble à une véritable prise d'otages, Téhéran espère obtenir encore un répit. Dans deux ans les islamistes auront "leur" bombe et se seront, tout au moins le croient-ils, "sanctuarisés".

- La situation intérieure de l'Iran ne cesse de s'aggraver. Même les autorités en conviennent publiquement : inflation, fuite des capitaux, chômage croissant, manifestations hostiles des jeunes, des femmes, des grévistes, des instituteurs, durement réprimées dans l'indifférence générale de l'opinion mondiale. La Russie, l'Égypte, la Tunisie,... ont moins de chance chez les bonnes âmes et autres droits-de-l'hommes.

En créant de toutes pièces une grave crise, qui plus est avec la Grande-Bretagne particulièrement impopulaire en Iran, le régime crée une diversion et joue en quelque sorte son va-tout.

## Des réactions inadéquates

Cette opération ressemble fort à celle menée par les gardiens de la révolution - M. Ahmadi Néjad était alors parmi les exécutants - à l'ambassade américaine à Téhéran à partir du 4 novembre 1979. On sait aujourd'hui de manière sûre que l'affaire avait été soigneusement orchestrée par les services soviétiques notamment pour engager les États-Unis de Carter dans une crise grave avant l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge six semaines plus tard.

Tout laisse à penser que les idéologues des Pasdarans agissent de même aujourd'hui. L'opinion occidentale sera détournée, espèrent-ils, de l'affaire nucléaire. On soufflera un jour le chaud, un autre jour le froid. Et on gagnera quelques jours, ou quelques mois sinon davantage.

Depuis dix jours, Londres a montré beaucoup d'hésitation. La décision annoncée le 29 mars sur le "gel" des relations bilatérales avec Téhéran était destinée à la consommation intérieure anglaise. Il a immédiatement été précisé à l'ambassadeur de Téhéran à Londres qu'elle ne concernait ni l'obtention de visas pour les hommes d'affaires, ni les sanctions financières, ni le moindre embargo commercial, ni la fermeture d'ambassade. De pures gesticulations donc.

En fait Londres, qui a joué un rôle important dans la révolution islamique notamment par la B.B.C. qui en avait été le principal vecteur en 1978-79, entretient des relations ambiguës avec Téhéran. Accommodements complices pour des raisons commerciales d'un côté, discours ferme pour plaire au grand allié américain de l'autre. Et cela risque de continuer encore.

On aurait tort de penser que la politique de provocation pratiquée par le régime de Téhéran va s'arrêter. Des attentats terroristes ici ou là, des incidents ponctuels avec tel ou tel autre pays, d'Europe notamment, pourraient suivre. Téhéran croit pouvoir disposer ainsi d'atouts efficaces dans son marchandage avec la communauté internationale. Il compte sur la faiblesse occidentale. Tous les régimes totalitaires ont agi ainsi par le passé. Les islamistes aujourd'hui font de même. La vigilance et la fermeté s'imposent. La France pourrait être visée demain.

La capture par les gardiens de la Révolution, milices militaro-idéologiques du régime de Téhéran, de quinze marins britanniques en opération sur le Chatt-al-Arab, entre dans sa deuxième semaine. Sauf coup de théâtre inattendu et improbable, l'opération risque de durer longtemps et pourrait avoir des répercussions graves. Voici pourquoi.

**On aurait tort de penser que la politique de provocation pratiquée par le régime de Téhéran va s'arrêter.**

## L'origine immédiate du conflit

Ce fleuve, *Chatt*, que les Iraniens appellent *Arvand-round*, est le confluent des deux grands fleuves de Mésopotamie, le Tigre et l'Euphrate. Long de deux cents kilomètres il débouche sur le Golfe Persique. Depuis des siècles son contrôle a été un objet de litige et de conflits armés entre l'empire perse et l'empire ottoman, puis, après la chute et le démantèlement de ce dernier par suite de la Première Guerre mondiale, entre l'Iran et la Grande-Bretagne, puissance protectrice de l'Irak, enfin directement entre Téhéran et Bagdad.

En 1975, les accords d'Alger entre le Shah et le vice-président Saddam Hussein, déjà homme fort de l'Irak, ont définitivement réglé tous les problèmes litigieux entre les deux pays. Un "définitif" qui n'a duré que cinq ans avec la guerre Iran-Irak déclenchée après la révolution khomeiniste. Cette guerre

a duré huit ans (1980-1988). Plus d'un million de morts des deux côtés, sans aucun résultat ni pour l'un ni pour l'autre des deux belligérants.

L'accord conclu à Alger en 1975 sur le *Chatt* stipule que la frontière fluviale entre les deux pays est constituée par la ligne médiane du fleuve au moment de son plus bas niveau. Une définition juridiquement claire, mais fort difficile à appliquer sans une bonne volonté permanente des deux partenaires. Ce qui fait défaut actuellement.

Ceux qui connaissent la région n'ignorent guère que les franchissements de cette ligne changeante et invisible sont courants surtout par les petites embarcations. Entre 1975 et fin 1978, année de la chute de la monarchie iranienne, ces franchissements se traduisaient par un avertissement lancé par les gardes-frontières lorsqu'ils étaient constatés. Et on n'allait pas plus loin.

Dans le cas présent, il n'est pas impossible que les deux embarcations à grande vitesse sur lesquelles les quinze marins ont été capturés aient franchi à un moment ou un autre cette ligne. Cependant des images-satellites fournies par l'amirauté de Londres démontrent le contraire.

Sans une volonté délibérée de dramatisation, ou de provocation diront certains, cela aurait provoqué une protestation, écrite dans le pire des cas, envoyée par une autorité locale à son homologue irakien puisque les faits se sont produits théoriquement dans les

## IRLANDE

### La paix en marche

La poignée de main historique n'a pas eu lieu. Mais on n'en est pas loin. Le pasteur Paisley, chef des unionistes protestants irlandais, et Gerry Adams, chef catholique, assis l'un à côté de l'autre, ont annoncé le 26 mars leur accord pour la constitution d'un gouvernement d'union. Les unionistes voulaient obtenir un délai de six semaines pour cette annonce. Ils n'ont pas eu gain de cause. Mais le nouveau gouvernement ne sera pas immédiatement formé. Ils sauvent ainsi la face.

Quatre-vingts ans de conflit avec des hauts et des bas, des milliers de victimes, une province déchirée. On espère que tout cela appartiendra désormais au passé, que les blessures seront pansées, que la réconciliation des esprits suivra.

L'accord entre protestants et catholiques irlandais pour gouverner ensemble est historique. Il faudrait le saluer.

P.N.

Coup de tonnerre au Québec ! Les électeurs rendent très largement minoritaire le gouvernement libéral (fédéraliste) en place, propulsent à la seconde place un jeune "tiers parti" (autonomiste), l'Action démocratique du Québec, et "tassent" en troisième place le Parti québécois, déjà "vieux" parti indépendantiste. La classe moyenne canadienne-française au pouvoir, ou presque, il s'en est fallu de peu, même si M. Mario Dumont, le chef de l'A.D.Q., paradoxalement, ne souhaitait pas la victoire totale, son équipe n'étant pas encore prête pour cela.

Les deux chefs des "vieux" partis sont peut-être déjà proches de la sortie et des questions fondamentales se posent à leur organisation. Le Parti libéral du Québec

# Coup de tonnerre au Québec !

De notre correspondant au Québec **Henri RALLON**

a presque complètement décroché de l'électorat francophone et n'est plus qu'un regroupement hétéroclite de 90 % des anglophones et de 10 à 20 % des francophones.

Que faire ? Le Parti québécois est déchiré entre mondialistes pro-capitalistes et indépendantistes gauchistes purs et durs. Doit-on fuir en avant (le succès de l'A.D.Q. pourrait pousser vers la droite pro-capitaliste, la progression des partis Québec solidaire et des Verts, plus à gauche, pourrait inciter à l'option contraire) ?

Même le nouveau "grand" parti naissant n'est pas à l'abri des défis et paradoxes : combien de temps attendre avant de pousser à de nouvelles élections pour tenter de prendre le pouvoir, faut-il mettre l'accent sur la défense des classes moyennes et de ses intérêts économiques ou sur la défense des "Canadiens-français" et de leur culture ?

En fait, la raison première du succès électoral de l'ADQ - avoir rassemblé le vote traditionaliste et le vote libertarien - est aussi, à moyen terme, la source potentielle

de ses conflits internes ou de la difficulté de constituer un programme permettant de maintenir unis tous ses électeurs (défendre la famille ou les libertés qui l'ont désagrégée ?). À court terme, le Parti libéral du Québec devra tenter de se maintenir en place au jour le jour, une union en bonne et due forme paraissant difficile ou suicidaire pour les deux autres partis.

Un Parti québécois lucide pourrait tenter de sortir de son marasme en adoptant une politique plus populiste et une position nationale plus culturelle et historique qu'économique. Quant à l'A.D.Q., soit elle réussira à fournir une opposition solide, réaliste et efficace et pourra alors tenter de déclencher de nouvelles élections assez rapidement ; soit elle montrera la faiblesse de son équipe et s'effratera progressivement. Dans cette hypothèse, elle sera encore plus pressée de faire déclencher de nouvelles élections !

Donc, à bientôt pour un prochain article sur les élections québécoises et/ou de nouvelles élections fédérales canadiennes !

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES

	2003 (voix / sièges)	2007 (voix /sièges)
Parti libéral du Québec :	45,9 % 76	33,1 % 48
Action démocratique du Québec :	18,1 % 4	30,8 % 41
Parti québécois :	33,2 % 45	28,3 % 36
Autres :	2,8 % 0	7,8 % 0

## GALANTERIE FRANÇAISE



## EN DÉPIT DES PRINCIPES DE 89

■ Surmontant chaque page de ce dossier, le baise-main de M. Chirac à Mme Condoleezza Rice, secrétaire d'État américain, illustre la persistance, dans un monde où tout s'effondre, de l'une des grandes qualités françaises, la galanterie. Il importe aux politiques que nous sommes de voir se pérenniser les marques de ce qui fut la civilisation, car elles expriment les exigences de la nature profonde de l'homme. La galanterie se rit de l'égalitarisme ; elle s'oppose

par  
**Michel FROMENTOUX**

implicitement à la conception révolutionnaire de l'individu atomisé et interchangeable ; elle rend à l'homme en tant qu'homme, à la femme en tant que femme, la « densité ontologique » (1) dont l'un et l'autre sont privés par l'individualisme jouisseur des Droits de l'Homme.

« L'homme et la femme, disait Maurras, ne se trouvent jamais si à l'aise pour bien agir qu'après qu'on a un peu lié leurs fantaisies par des conventions générales, des mœurs traditionnelles, toute sorte de brides, toute sorte de freins bien forgés et bien adaptés » (Les Amants de Venise).

Léon Daudet disait qu'il suffisait, au milieu d'une « purée d'hommes », qu'arrive une femme pour que l'atmosphère en soit transformée. N'oublions pas que la France a pour sainte patronne la Vierge Marie et pour patronne secondaire sainte Jeanne d'Arc, l'héroïne de la patrie ! Aux origines mêmes de notre pays, se trouve sainte Clotilde. Et que dire de toutes ces reines de France qui, auprès du souverain, ont incarné la souveraineté du cœur ? Et encore des régentes, comme Blanche de Castille s'élevant à la cime d'elle-même pour assurer la continuité ?

Une France où la femme ne serait pas mise à l'honneur deviendrait une nation de sauvages où les rapports entre les êtres « libérés » ne seraient plus que conflictuels. C'est ce vers quoi se dirige la république sans mœurs dans la logique de principes politiques exaltant l'égoïsme et maudissant toute supériorité. Chanter les Droits de l'homme (et de la femme) qui exacerbent les tensions, ou se soumettre aux exigences libératrices de la galanterie : il faudra bien un jour choisir.

(1) Lire Xavier Martin : L'homme des Droits de l'Homme et sa compagne. Éd. Dominique Martin Morin, 2002.

## Défense et illustration des mœurs françaises

par  
**Stéphane BLANCHONNET**

Le livre de Claude Habib, qui est à l'origine de cet article mais aussi de l'ensemble de notre dossier, est d'abord un formidable éloge de la France à travers ses mœurs. Il est aussi un éloge de la monarchie, de l'aristocratie et du peuple français tout entier à travers l'histoire d'un héritage qui vient d'en haut mais a su conquérir peu à peu toutes les couches de la société.

**Un programme de restauration des mœurs nationales et de pédagogie du savoir-vivre qui se distingue des propositions actuelles de la gauche française**

Aujourd'hui, en ces temps de repentance généralisée, cet héritage apparaît d'ailleurs plus vivant, remarque l'auteur, dans la rue que dans le discours des élites. « En quatre siècles, la galanterie a diffusé dans le corps social. Elle ne vit plus seulement dans les lambris [...] elle ressurgit toujours plus bas : elle est sur le pavé ou même dans le métro [...] La rue est le vivier de la galanterie dans un monde qui a cessé d'y croire » (p. 19). Elle caractérise la manière française d'aborder les femmes « comme une voie médiane » (p. 36), un juste milieu au sens d'Aristote, entre la « drague » méditerranéenne ou latine qui envisage et dévisage sans retenue les formes féminines et l'apparente indifférence nordique ou anglo-saxonne qui « empêche les femmes de jouir de l'effet qu'elles font » (p. 36) et tient l'érotisme à l'écart de l'espace public en vertu d'un puritanisme qui conduit au refoulement pornographique. Érotisme diffus et bienséant, la galanterie française est un plaisir de l'instant, une « luciole » adorable qui prête un peu de sa grâce à notre grisaille urbaine et que la sécheresse féministe n'a pas terrassée.

Un autre intérêt du livre de Claude Habib est de manifester un certain consensus national. La galanterie appartient en effet à ces éléments de notre culture qui, comme la gastronomie ou l'amour des belles lettres, sont partagés par toutes les familles spirituelles de la France, pour reprendre l'expression de Barrès. En témoignent les articles élogieux qui ont accueilli la parution du livre fin 2006, sous la plume de Robert Maggiori dans *Libération*, de Jacques de Saint-Victor dans *Le Figaro Littéraire*, d'Alain Corbin dans *L'Express* ou de Mona Ozouf dans *Le Nouvel Observateur*. Cette dernière relève

d'ailleurs dans son article une autre forme de consensus qui unit les siècles, les classes et les registres : « La princesse de Clèves s'y entretient avec Agnès Jaoui, l'ouvrier parisien plaisante avec le chevalier de Méré, on va et vient entre la rue et la ruelle... »

Ce livre est aussi profondément actuel car loin d'être un manuel de savoir-vivre, il se propose de répondre à la question posée aux rapports entre les hommes et les femmes par les excès du féminisme, la perte des repères du genre, l'individualisme, la dévaluation de la virilité et son corollaire tragique et inexcusable, la recrudescence de la violence masculine. Et cette réponse se situe résolument sur le terrain des mœurs et des mœurs nationales, esquissant au passage une critique de la « mauvaise conscience française ».

## Trois livres en un

En réalité, Claude Habib n'a pas écrit un livre mais trois : un livre d'histoire, un livre de critique littéraire et un essai. Aucun de ces ouvrages n'étant inférieur aux autres, on peut tenir l'ensemble pour l'une des plus belles réussites de l'intelligence française contemporaine.



Claude Habib, auteur d'une étude magistrale

Le premier ouvrage nous propose une promenade érudite dans le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, au contact des auteurs, de la Cour et des salons mais aussi du peuple avec le *Journal* de Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au siècle des Lumières. Cette monographie démontre comment la galanterie française est née d'un consensus entre le souhait des femmes d'être aimées, respectées, protégées et la générosité virile qui a accepté de jouer le jeu de la mixité (alors une idée neuve en Europe), de la prise en compte du désir féminin et de la déférence envers la femme. Cet événement, qui explique que l'on se moque sur la scène française des

Arnolphe ou des Bartholo, représentants dans la comédie des maris ridicules qui veulent maintenir leur épouse dans la claustration, fut à l'origine de réels gains de liberté pour les femmes. Mais ils furent obtenus au nom de l'amour et du plaisir réciproque plus qu'en vertu d'un égalitarisme abstrait et destructeur des complémentarités. À l'inverse de la « parité », dernière manifestation en date de la passion effrénée de l'égalité et de la haine des dépendances dans la société démocratique, l'hommage galant « sert à faire valoir le plaisir de la réunion, et rendre sensible, à travers mille attentions, la différence des sexes [...] le plaisir, non la justice, est le motif d'un tel rapprochement. » (p. 244)

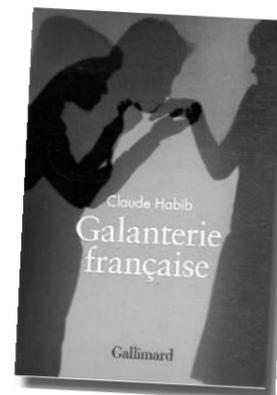
Le second ouvrage contient des pages magnifiques sur le classicisme, véritable terreau de la galanterie, et une critique très fine de Rousseau et du romantisme. La galanterie, érotique classique en même temps que continent littéraire, s'y présente comme une dame plus frivole et moins ambitieuse que son aïeule la splendide mais un peu hautaine courtoisie médiévale et néo-platonicienne, qui fait de la Femme, qu'elle se prénomme Laure ou Béatrice, la médiatrice entre le Ciel et la terre ; plus noble et plus généreuse que le libertinage, qui est un peu son fils indigne ; moins sérieuse et moins austère que l'amour romantique, qui la rejette au nom du culte de l'authenticité et, déjà, d'une forme d'individualisme amoureux.

Dans cette partie du livre de Mme Habib, certaines digressions atteignent au sublime en ce qui touche à ce classicisme français qui nous est si cher. Pas moyen de résister au plaisir de citer celle qui décrit l'hellénisme des lettres françaises du Grand Siècle : « Le mont Hymette est derrière le rucher, le mont Parnasse s'élève près de Paris. La légende gréco-latine se superpose aux ciels de France, comme la rêverie d'un collégien se perd à travers la fenêtrée ouverte [...] La Grèce ne fut jamais pour la France ce qu'elle fut pour l'Allemagne : un ailleurs dont on rêve en dépit du pays natal. La Grèce est venue nous voir et elle s'est installée deux siècles [...] À part une touche de pédantisme, çà et là, cette Grèce rustique et fraîche a enchanté tout le monde ; on s'y reconnaissait, on y était chez nous » (p. 327-328).

## Consensus galant

Le troisième ouvrage cherche à retrouver les voies du consensus galant pour aujourd'hui. Ne se reconnaissant plus dans un féminisme dévoyé dans la haine

des hommes, véritables ennemis de classe au sens marxiste-léniniste, l'auteur, qui fut pourtant une militante, lance un appel aux hommes pour qu'ils redécouvrent derrière les aboiements des « chiennes de garde », l'immense majorité des femmes, qui ne souhaitent pas devenir des « hommes comme les autres ». Face à la multiplication des viols, au développement des violences conjugales, à la perte du respect dû aux femmes par des hommes déboussolés, qui semblent répondre par la brutalité ou le mépris à l'agression symbolique du fémi-



nisme, elle veut croire à un sursaut de cette générosité virile qui est au fond l'essence de la galanterie.

Retrouver les voies de l'apaisement, de l'amour et de la confiance entre les hommes et les femmes, c'est d'abord cesser de dénier aux hommes leur rôle de protecteurs naturels, rôle qu'ils souhaitent jouer spontanément à l'égard de leur compagne mais qui est constamment moqué, tourné en dérision, ringardisé (comme tout ce qui rappelle les différences, les inégalités, les traditions) dans le discours médiatique, la fiction télévisuelle ou la publicité.

Il s'agirait de rendre aux hommes le statut symbolique que le féminisme s'est acharné à leur arracher pour réveiller en eux la générosité galante qui « permettait d'accorder le désir masculin au désir féminin, en métamorphosant la puissance en délicatesse » (p. 433). Il s'agirait également de proclamer que « la violence contre les femmes doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une honte pour celui qui y recourt, la preuve patente de sa lâcheté » (p. 427). Programme de restauration des mœurs nationales et de pédagogie du savoir-vivre qui se distingue des propositions actuelles de la gauche française consistant à vouloir traiter le problème des « violences faites aux femmes » sous le seul angle juridique et répressif.

\* Toutes les références de pages renvoient à : Claude Habib, *Galanterie française*, Gallimard, octobre 2006.



# Les héros sont-ils fatigués ?

Quand Claude Habib écrit que « la violence contre les femmes doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une honte pour celui qui y recourt », elle laisse entendre d'une part que ce principe est en crise et d'autre part que cette crise n'est pas anodine. Dans le cadre de son argumen-

**Peut-être appartient-il à des femmes de remettre en cause les premières, certains préjugés féministes et de revaloriser un peu l'image de l'homme, y compris à ses propres yeux.**

tation en faveur de la galanterie et, plus généralement, de la délicatesse masculine, elle suggère qu'il faut opposer aux faits que sont les violences conjugales (1), les viols (2) et les agressions multiples dont sont victimes les femmes, en banlieue notamment, non seulement des mesures de police et de justice (comme le proposent la plupart des candidats à la présidence de la République) mais aussi, plus profondément, l'exaltation du respect de la femme et, dans l'ordre des représentations, des images susceptibles de rétablir la qualité de nos mœurs. Cette question des représentations et des valeurs qu'elles véhiculent est en effet le parent pauvre du débat actuel sur les "violences faites aux femmes".

Y a-t-il aujourd'hui dans le cinéma, la télévision ou encore la bande dessinée, une remise en cause du principe en vertu duquel un personnage masculin se déshonore en brutalisant une femme ?

Claude Habib semble le penser et en donne un exemple : « dans *L'Esquive* (3), un garçon peut frapper une fille en plein jour pour obtenir un renseignement. Cela signifie que la violence est admise : elle n'est pas humiliante pour celui qui l'emploie. » On pourrait en donner d'autres exemples et cela dans des registres très différents. Ainsi, dans la saison 5 de la série *24 Heures chrono*, le protagoniste, Jack Bauer, en vient à tirer dans les jambes de la femme d'un suspect, une femme de surcroît désarmée et inoffensive, pour arracher des aveux à ce dernier. Une telle brutalité à l'égard d'un personnage féminin est nouvelle en ce sens que traditionnellement, dans la fiction, seuls les "méchants" se déshonoraient ainsi en s'attaquant à une femme. Un autre exemple, plus explicite, nous est donné par la bande dessinée. Dans un album de Batman de 1997, on voit le justicier de Gotham aux prises avec une bande de malfaiteurs qui compte une femme dans ses rangs. Au moment de l'affrontement final, la question de l'attitude du héros face au personnage féminin est posée ouvertement par ce dialogue :

« Lâchez-moi ! Mais arrêtez ! Je suis une femme !  
– Je ne suis absolument pas sexiste. Je suis un justicier qui croit en l'égalité des droits et en l'égalité des représentations ! »

## Le prêt-à-penser paritaire

La suite ne fait pas honneur au personnage créé par Bob Kane, chez qui on aurait aimé retrouver un peu plus d'esprit chevaleresque ou tout simplement de panache, et un peu moins de servilité à l'égard du prêt-à-penser paritaire ou égalitaire, qui a

par **Stéphane BLANCHONNET**

ici comme conséquence hautement paradoxale de justifier qu'un homme – qui plus est un surhomme ! – frappe une femme tout en prétendant conserver son statut de héros. On est loin de la noblesse d'un Bob Morane, préférant l'humiliation de la défaite à la honte de frapper une femme, fût-elle sa pire ennemie, dans *Un Parfum d'Ylang-Ylang*. Cette tra-



On est loin de la noblesse d'un Bob Morane, préférant l'humiliation de la défaite à la honte de frapper une femme...

dition des héros chevaleresques n'est heureusement pas tarie comme en témoigne, par exemple, le personnage du *Scorpion* de Marini et Desberg, un des succès de la B.D. française contemporaine. L'histoire, qui se veut une transposition très libre de l'univers des *Trois Mousquetaires* de Dumas mais hélas mâtiné d'emprunts au *Da Vinci Code*, présente en effet un héros dont le mâle courage va jusqu'à dé-

fendre l'épée à la main une jeune et belle gitane qui avait pourtant cherché à l'empoisonner.

Malheureusement le héros chevaleresque doit faire face à un double assaut. Il est pris entre les tirs croisés du féminisme radical d'une part et de la surenchère violente d'autre part. On lui reproche sa générosité envers les femmes au nom d'un certain intégrisme de la parité et on le considère comme un obstacle au développement exponentiel de la violence, qui semble être le véritable carburant de la fiction contemporaine. La série *24 Heures chrono*, encore

elle, illustre bien cette dernière idée. Quand on a déjà fait tirer le protagoniste dans les jambes d'un suspect pendant un interrogatoire, comment repousser encore les limites dans la saison suivante ? En remplaçant le suspect par une suspecte, C.Q.F.D. Ce procédé aussi ignoble soit-il est d'ailleurs une sorte d'hommage du vice à la vertu en ce qu'il manifeste que la violence directe exercée par un prétendu "héros" sur une femme atteint de fait son but : réveiller la sensibilité de plus en plus émoussée et blasée du spectateur moderne, en brisant un tabou supplémentaire.

## Les amazones

Un autre péril qui menace le héros chevaleresque est la tendance de la fiction contemporaine à universaliser les personnages d'amazones, sur le modèle de Lara Croft ou de Nikita, qui envahissent littéralement les écrans de télévision ou d'ordinateur. Ces personnages, qui allient contre toute vraisemblance une force herculéenne et un agréable physique de *pin-up*, sortent du phantasme masculin bien plus que de la réa-

lité. En ce qui concerne plus spécifiquement les rôles de "méchantes", un rapide survol des séries télévisées permet de constater que leur nombre s'accroît sensiblement d'année en année, là encore en vertu d'un préjugé paritaire plus que d'une conformité avec le réel (rappelons qu'en France les femmes ne représentent dans la réalité que 4 % de la population carcérale et que ce chiffre est stable depuis des décennies (4)). Confronté à de tels phénomènes, comment le héros – il y en a encore quelques uns qui résistent à la féminisation de la profession ! – peut-il adopter la traditionnelle attitude chevaleresque, la seule qui corresponde à son *ethos* héroïque ? On sent confusément que, dans ce contexte, la perte de la vertu chevaleresque du héros constitue la phase ultime de son émasculatation. En effet, la survie du héros traditionnel et de sa générosité virile est une insulte au féminisme en ce qu'il maintient vivante une image valorisante du mâle protecteur.

Ces réflexions sur la situation des hommes et des femmes dans les représentations et leurs conséquences éventuelles sur les esprits ne surprennent pas sous la plume d'un rédacteur de ce dossier mais il est intéressant de noter qu'elles sont partagées à des degrés divers, non seulement par Claude Habib dans *Galanterie française* mais aussi par deux jeunes femmes écrivains et essayistes, Eliette Abécassis et Caroline Bongrand, dans leur récent ouvrage, *Le Corset invisible*, « manifeste pour une nouvelle femme française », paru cette année chez Albin Michel. Peut-être appartenait-il en effet à des femmes de remettre en cause les premières certains préjugés féministes et de revaloriser un peu l'image de l'homme, y compris à ses propres yeux.

(1) *Une femme meurt tous les quatre jours en France sous les coups de son conjoint.*

(2) *48 000 femmes violées par an en France.*

(3) *Film d'Abdellatif Kechiche (2004).*

(4) *Rapport du Sénat de 2001.*

## Galant vient-il de gaulois ?

Dans l'imaginaire collectif, l'Anglais est flegmatique et le Français galant. L'histoire des représentations rejoint ici l'histoire de la langue. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le grammairien et écrivain Ménage, le maître de M<sup>me</sup> de Sévigné, voulait que *galant* et les mots de sa famille fussent les héritiers du latin *gallus*, gaulois. Pour être fautive cette étymologie n'en est pas moins chargée de sens, elle éclaire les représentations que l'on a au XVII<sup>e</sup> – et encore de nos jours – de la galanterie et des Français. Faire dériver la galanterie de *gallus*, c'est dire qu'elle est inhérente au fait d'être français, que la nation française en est l'inventeur.

Recourir aux représentations est une bonne chose mais qu'en est-il du sens ? La famille de mots est vaste : *regal*, *galéjade*, *galant* sont cousins. Tous ces termes commencent autour d'une même idée : le plaisir. Plaisir de la table, plaisir des mots, plaisir de la vie en société. Ces rapprochements ont permis de proposer une étymologie plus probante, mais moins symbolique que l'ascendance gauloise. Pour Voltaire, *galant* descend du celtique (c'est-à-dire du gaulois !) *gal*, signifiant gaieté, réjouissance. Pour les linguistes contemporains, il faut recourir au francique – la langue de Clovis – *\*wala* (le bien). Latinisé, on obtient le verbe gallo-romain *\*wa-*

par **Sarah BLANCHONNET**

*lare*, qui donne le vieux verbe *galer*, dont *galant* est originellement le participe présent.

## Élégance et urbanité

Il faut tout de même le reconnaître l'origine de cette famille est pour le moins obscure ; c'est surtout au XVII<sup>e</sup> siècle qu'elle acquerra ses lettres de noblesse et toute sa finesse. *Galant homme*, *homme galant*, *femme galante* : il faut justement être galant pour s'y retrouver et ne pas commettre d'im-pair. Ainsi, Messieurs, dire à une

dame qu'elle est *galante* ou qu'elle est une *femme galante*, c'est ne pas être un *galant homme*. Employé au féminin, l'adjectif est toujours péjoratif : une *femme galante* est une femme de mœurs légères. L'*homme galant* – attention à l'ordre des mots – au XVII<sup>e</sup> est le pendant masculin de la femme galante. Au contraire, le *galant homme* est empressé auprès des femmes mais il l'est avec probité et honneur. De l'idée de probité, d'honneur, de bonnes manières découle le sens élargi de l'adjectif : l'homme qui a de la grâce, de l'élégance, l'homme poli, plein d'urbanité, de bonne compagnie. L'italien n'est pas étranger à cette évolution : *galant* traduit le *galante* du *Courtisan* de Castiglione.

Dès lors, le *galant homme* et l'*honnête homme* ne forment qu'un, incarnant tous deux les qualités qui permettent de plaire à la Cour. C'est de ce sens que dérive, pour Claude Habib, l'acception moderne du terme : « On peut dire que le mot a évolué vers le sens moderne par érosion sémantique : un homme de belles manières, empressé auprès des femmes, c'est sans doute tout ce qui reste du galant homme quand les cours n'existent plus. » Mais est-il besoin de cour pour courtiser ou pour « rechercher, dans chaque situation, la manière la plus aimable de traiter les femmes » ?

## GALANTRIE FRANÇAISE

L'A.F. REÇOIT



■ Frédéric Rouvillois, professeur de droit public à l'université Paris V, est l'auteur



d'une *Histoire de la politesse* parue récemment chez Flammarion (voir *L'A.F. 2000* du 16 novembre 2006).

**L'ACTION FRANÇAISE 2000 — Chacun sent confusément que la galanterie occupe une place éminente dans l'édifice de la politesse, pouvez-vous en rendre les raisons plus claires et distinctes à nos lecteurs ?**  
**FRÉDÉRIC ROUVILLOIS** — Oui et non. Non d'abord, dans la mesure où la galanterie est définie de manière assez incertaine. Si, effectivement, on se limite à la question d'un certain type de rapport déférent entre homme et femme, à ce moment-là, la réponse peut devenir oui et balayer les autres acceptions du mot. Et oui parce que la politesse étant un ensemble de règles et de rites qui déterminent pratiquement la

totalité des comportements sociaux des êtres humains, du début de la journée jusqu'au soir et du premier jour de la vie jusqu'au dernier, le rapport entre hommes et femmes devient évidemment l'une des pièces maîtresses, sinon la pièce maîtresse de l'économie de ce système.

D'ailleurs, le rapport homme-femme est un rapport fondamental qui dépasse même, disons, la sexualité implicite. C'est-à-dire que les petits garçons, à partir de neuf ou dix ans, ont des rapports avec leur mère qui ne sont pas les mêmes que ceux que peuvent avoir les petites filles. Ils ont des obligations spécifiques qui sont liées à leur sexe et au rapport avec l'autre sexe, et qui sont naturellement en dehors de tout rapport amoureux ou érotique, si lointain soit-il. Par exemple, ils doivent prendre place, dans les rituels de politesse du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup>, à un certain endroit dans la voiture, à table, et ils doivent se comporter de telle ou telle manière. Des choses que leurs sœurs ne sont pas obligées de faire. Et ce rapport entre l'homme et la femme qui naît finalement avant la sexualité, avant la pos-

sibilité d'un rapport amoureux, ne s'éteint jamais puisque parmi les règles de préséance, par exemple, l'une des questions est : est-ce qu'un vieillard doit céder le pas à une dame, même très jeune, en vertu de la prééminence du beau sexe ?

### Une réalité fondamentale

**A.F. 2000** — La galanterie semble appartenir autant au domaine de la politesse qu'à celui de la séduction. Cette distinction vous semble-t-elle pertinente ?

**F.R.** — Les deux sens ne sont pas exclusifs d'autant plus que depuis toujours, en définitive, la politesse est considérée aussi comme un moyen de parvenir à ses fins, aussi bien sur un plan social que professionnel. Je pense, par exemple, au développement d'un genre très particulier depuis quelques années : des manuels de savoir-vivre à l'usage des cadres supérieurs ou des hommes d'affaires. Mais parvenir à ses fins, ce peut être bien sûr à des fins amoureuses, et le fait de jouer sur la politesse, le fait de jouer éga-

lement de la politesse peut aussi être une arme assez acérée dans la séduction.



**A.F. 2000** — Le féminisme s'est attaqué aux conditions de possibilité de la galanterie. Pourtant, comme le remarque Claude Habib, elle demeure vivante dans la société française. Comment expliquez-vous cette résistance ?

**F.R.** — La meilleure explication est que le féminisme a manqué son coup. Il est en crise. Il s'est attaqué de manière frontale aux fondements de la galanterie et d'une manière plus générale aux

fondements de la politesse. Dans mon livre je réponds à la question pour montrer que c'est une des anti-politesses contemporaines les plus vigoureuses, les plus construites — peut-être même la seule. Mais aussi bien dans l'attaque des fondements de la politesse que de la galanterie, on peut dire qu'il n'a pas fait long feu. Effectivement, il a une période faste qui commence avec *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir et qui s'achève à la fin des années soixante-dix avec les éruptions du MLF, du *Torchon brûle* et d'autres journaux du même acabit. Finalement, depuis, il s'est stabilisé et est même largement en déclin. Bref, si la galanterie a résisté au féminisme c'est sans doute qu'elle correspond à une réalité plus stable, plus fondamentale, des rapports sociaux, des rapports entre hommes et femmes.

### Incivilités

**A.F. 2000** — Certains ouvrages qui envisagent la politesse sous l'angle un peu austère des incivilités, comme ceux de Dominique Picard par exemple, font peu de place à la ga-

## DU MOYEN ÂGE AU GRAND SIÈCLE

# La Femme au centre de la culture

Lorsqu'on évoque la société médiévale, aujourd'hui encore, on entend trop souvent répondre par l'obscurantisme que les siècles passés ont voulu reprocher à cette époque. En particulier, on oublie le rôle des femmes et leur position,

**La galanterie ne trouve en aucune façon son origine dans une domination perverse exercée sur les femmes...**

certes fort différente de celle d'une "femme émancipée" comme la veulent nombre de féministes contemporaines, mais sans doute non moins enviable. Comment les femmes ont-elles pu jouir d'un pouvoir dans cette Europe entièrement tournée vers la gloire militaire et les valeurs viriles ? C'est la religion qui leur donne l'occasion d'exister socialement.

Les croisades, en premier lieu, éloignent certains seigneurs de leurs terres, qu'ils confient donc à leur épouse en leur permettant de s'inscrire dans la logique de la suzeraineté. À cela s'ajoute le culte de la Vierge, dont

l'honneur rejait sur les nobles dames et demoiselles. Il se constitue donc, parallèlement à la structure politique, une structure amoureuse, dans laquelle une dame s'attache un chevalier, désormais son vassal, qui peut exercer à son service les vertus d'honneur et de courage qu'on exige de lui. Ce nouveau pouvoir culmine avec l'émergence des cours d'amours, où les épouses des seigneurs les plus puissants rendent justice dans les affaires du cœur, selon des règles codifiées d'une part, et selon leur humaine sensibilité d'autre part.

Le corollaire de cette emprise sur la société est le raffinement et le développement des arts. De plus, c'est la naissance d'une première ébauche du jeu galant, qui exige de l'homme beaucoup d'égard et de la femme beaucoup de retenue, ainsi qu'en témoignent les chansons des troubadours et des ménestrels (souvent de noble extraction). Il faut cependant attendre encore quelques siècles pour que puisse fleurir le raffinement exquis de la galanterie française.

Après les guerres d'Italie, le roi revient en France avec la certitude que la beauté et le rayonnement d'une cour se mesurent à l'aune du nombre de femmes d'esprit et de qualité qu'elle peut

par  
Asa VAHISTA

réunir. Comme au Moyen Âge, l'art et la beauté reprennent le pouvoir en même temps que les femmes règnent, non sur la société, mais sur l'élite. C'est sous Louis XIV que la cour de France achève de gagner ses lettres de noblesse et confirme son em-

coup à l'exquise courtoisie qui grandissait à Versailles dans le sol le plus fertile.

### Diffusion des usages de cour

Cependant, dès 1610, le monde avait commencé de se transplanter dans le premier salon



Dès 1610, le monde avait commencé de se transplanter dans le premier salon de l'histoire, celui de Madame de Rambouillet.

preinte aussi profonde qu'indélébile sur la culture européenne. À cette époque, la France rayonne, et ce qui reste de sa réputation à l'étranger doit beau-

de l'histoire, celui de Madame de Rambouillet. Ce type de société, promis à un grand avenir à travers le Grand Siècle, les Lumières, le siècle romantique et jusqu'au dé-

but du vingtième, ressemble, pour les mœurs et, en particulier, la pratique de la courtoisie et de la galanterie, à une petite cour. Mais, si les habitués appartiennent encore à l'élite sociale et intellectuelle, ces réunions loin du roi, qui ne laissent plus comme dépositaires du pouvoir que les femmes, marquent surtout le premier pas de la diffusion des usages de cour dans la société civile. En effet, leur rôle progressif de percolateur social, et la plus grande visibilité qu'ils donnent à ces pratiques en font des modèles de plus en plus compréhensibles et accessibles par des couches de plus en plus populaires de la nation.

En somme, on l'a vu, loin des clichés, la galanterie ne trouve en aucune façon son origine dans une domination perverse exercée sur les femmes. Elle n'est que le reflet d'une société où les femmes exercent une influence forte et incontestée sur les élites, d'un monde qui ne s'interroge pas sur l'égalité hommes-femmes, mais se contente de vivre suivant des différences naturelles qui, en aucun cas, ne fondent une hiérarchie des sexes. Il ne s'agit ni d'écraser une femme que l'on trompe, ni de lui accorder, comme le voudrait notre siècle, une "discrimination positive", simplement méprisante.



# L'abord des femmes : France et islam

► **Galanterie. Pourquoi selon vous ?**

**F.R.** — Dominique Picard, en tant que sociologue, envisage un aspect très particulier de la politesse mais qui n'est pas toute la politesse. À travers la théorie des incivilités, on pourrait retomber aussi sur la question de la galanterie car ce sont les femmes, à certains égards, les premières victimes des incivilités, autrement dit, de ce retour à un état de violence, de loi de la jungle que, précisément, la politesse a pour fonction numéro un sinon d'éradiquer, du moins de neutraliser. Et sur ce plan-là, la galanterie est la première bénéficiaire de cette neutralisation parce qu'elle n'existe pas lorsque les rapports entre hommes et femmes demeurent ou redeviennent des rapports de violence.

**A.F. 2000.** — Comme historien de la politesse, vous avez rassemblé un grand nombre de faits et de documents, pouvez-vous nous dire quelle est l'anecdote soit la plus belle, soit la plus significative qui vous vient à l'esprit au sujet de la galanterie ?

**F.R.** — Ce n'est pas une anecdote mais une règle qui me vient à l'esprit. C'est la règle qui manifeste de la manière la plus spectaculaire au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier, la situation de reine — même si c'est un peu une reine impuissante — de la femme par rapport à l'homme. Il s'agit du fait, nous disent les manuels de politesse, que, lorsqu'un officier de haut rang, un général par exemple, croise un sous-lieutenant au bras de sa femme, c'est le général qui doit saluer le couple, autrement dit, qui doit humilier sa superbe d'officier devant la suprématie morale, culturelle, sociale de la femme.

Propos recueillis par  
Stéphane BLANCHONNET

■ **Pierre Fortin, agrégé de philosophie, militant souverainiste et républicain, a bien voulu nous livrer de pertinentes réflexions sur le statut de la femme dans le monde islamique. Certes la pratique de l'islam est fort différente d'une communauté à l'autre, et les lectures du Coran sont multiples. Toutefois les textes sont là, nul ne peut les nier ; il faut mesurer le danger d'un intégrisme islamiste prenant de tels principes au pied de la lettre.**

L'abord des femmes serait la manière dont celles-ci envisagent les hommes et les usages jugés convenables que ceux-ci observent pour les approcher. Si une culture se laisse apprécier dans la densité des mœurs, qui suggèrent et inhibent tandis que les lois prescrivent et prohibent, l'abord des femmes signale sa qualité.

Sous cet aspect, la France entre en lice par l'invention de la galanterie. Cette formation érotique de la liberté, qui commence à l'âge courtois, règle ses égards, ses retenues, ses saillies avec le Grand Siècle, survit au juridisme et au puritanisme jusqu'à aujourd'hui. Claude Habib la parcourt avec finesse, gouvernée par l'intuition qu'elle résiste aux assauts de l'époque.

Outre l'acide du féminisme puritain, qui attaque la possibilité précieuse pour les hommes et les femmes de partager un style, la galanterie française doit pourtant de surcroît endurer la violence de l'islam comme système de mœurs. Elle se propose, et la France à travers elle, aux musulmans désireux de se l'assimiler.

C'est par la Toute-puissance, créatrice et punitive, que Dieu se

— par —  
**Pierre FORTIN**

manifeste principalement dans l'islam. Elle offre un apanage de puissance au mâle musulman : « **Ne vois-tu pas qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre** » (1). Contre l'idolâtre, l'infidèle et l'apostat, il jouit des latitudes morales d'un potentat consacré à qui tout est pardonné (2).

Le pouvoir d'un homme, si musulman soit-il, rencontrant inévitablement quelques obstacles dans



Le voile islamique,  
symbole de la soumission  
des femmes

la réalité, il trouvera sur les femmes une application métonymique et compensatoire : « **Les femmes sont votre champ. Cultivez-le en ayant accompli quelque acte de piété** » (3). Elles qui ne règnent par députation théocratique sur rien ni personne, vérifient par leur soumission, littéralement leur islam, le califat que les hommes croient tenir d'Allah. La minorité juridique (4) des femmes rassure la supériorité (5) et rédime la licence masculines. Versée dans le Coran, elle demeure contraignante aujourd'hui, l'islam faisant fusionner la Révélation et l'Histoire, les lois et les mœurs, le culturel et le culturel.

On conviendra sans peine que, des hommes aux femmes, circulent universellement des pulsions brutales, craintives et prédatrices à la fois, pour remarquer aussitôt qu'elles sont traitées par les cultures selon des voies qui les singularisent.

L'islam ouvre en l'espèce une formidable carrière à ces pulsions qu'il répartit sans les inquiéter, distribue sans les élaborer, frustre aussi sans les tourner vers autre chose qu'elles-mêmes. Pour faire coexister des mâles également convaincus du droit de leur force, le génie musulman creuse des canaux réglant strictement la circu-

lation des femmes. Une "chaîne d'écoulement", en somme, dont la femme est le dernier anneau bouclé au premier, la pulsion masculine de domination, par l'appareil juridique islamique.

## Droit de la propriété abstraite

Témoin de puissance, objet de répartition, la femme ne peut par nécessité être le sujet du droit. Seul le droit de la propriété abstraite, ignorant la réciprocité des obligations entre les contractants (6), convient aux mœurs qu'il faut ici satisfaire. La femme y est placée sous un régime juridique qui prescrit ses conditions d'acquisition (paternité, mariage *ad manu* (7), polygamie (8)), de conservation (prohibition de l'exogamie féminine (9)), de jouissance (punitions (10), réclusion vestimentaire (11)), d'aliénation (répudiation (12)), et d'annihilation le cas échéant (crime d'honneur ; ainsi l'article 340 du code pénal jordanien, conforme à l'esprit général du Coran, stipule-t-il : « **Celui qui découvre sa femme en train de commettre l'adultère avec un homme et tue, blesse, ou cause un dommage à l'un ou aux deux est dispensé de toute peine** »).

Les femmes seraient, au fond, comptables de pulsions que *les hommes ne se reprochent pas eux-mêmes*, qui « **acceptent en eux, à l'instar des cyniques selon Nietzsche, la présence de l'animal, de la vulgarité, de la "norme"** » (13). Si elles éprouvent des désirs qui les tournent vers les hommes, fût-ce sur le mode du jeu et de la suggestion, elles perturbent la répartition que le droit coranique organise. Celui-ci est au service d'une *libido dominandi* masculine aussi naïve, croyant ne rien devoir aux femmes, que craintive, hantée par le plaisir féminin comme par sa mort. « **Tournez vos sœurs vers Dieu et vous serez heureux** » (14) : le verset carcéral prescrivant le port du voile laisse résonner l'anxiété de l'impuissance qui mine l'"érotique" musulmane.

Le travail de la culture, on l'apprécie, requiert d'autres ressources que celles du droit seul. Car si un déchaînement instantané et chaotique des pulsions la manifeste parfois, une *barbarie régulière* agit à travers des lois qu'on ne peut uni-

versaliser sans contradiction. Ainsi, par l'interdit qui pèse sur l'exogamie féminine, assorti de considérations comiques sur l'éducation possible de la femme mécréante, le musulman signifie-t-il à l'étranger qu'il pourra prendre ses femmes, exprimant la puissance de son droit, tandis que donner les siennes, avoue-t-il ici, compromettrait son droit à la puissance.

Une culture véritable efforce les corps vers l'universel selon un style séparant par l'élégance et la tenue ce qui se fait de ce qui fait honte. Un style agissant contre la vulgarité qui exprime dans l'ordinaire la faiblesse morale caractéristique du barbare : « **Toute attitude anti-spirituelle, toute vulgarité vient de l'incapacité de résister à une sollicitation: on est contraint de réagir, on obéit à chaque impulsion.** » (15).

## Équilibre des incontinences

L'islam impose, concernant les femmes, un *équilibre des incontinences* obtenu par contrainte juridico-morale externe ; la France juge la tendance par l'exigence intérieure d'un style, la galanterie, qui la retient, la discipline, l'abolit. Lorsque des arabo-musulmans trouvent en face d'eux une société française à l'égard de laquelle ils sont libérés de la contrainte, ils la conçoivent comme une société d'hommes faibles dont les femmes sont libres et scandaleuses, désirables en tant que méprisables, inquiétantes pour une virilité peu sûre d'elle-même. D'où une incontinence à laquelle les concernés se livrent tout leur soul quand le voile tombe : interpellations importunes, fréquemment conclues par l'injure, mépris complet des différences d'âge, concupiscence menaçante.

On peut dire que la galanterie française fait avec le mode d'être arabo-musulman une mauvaise rencontre. Réputée machiste par le féminisme, efféminée par l'islam comportemental, la galanterie est au contraire l'effort du désir masculin sur lui-même démontrant une générosité virile qui ne s'effraie pas du désir féminin et se tient stoïque face à ses éventuelles infortunes (16). La galanterie, due à toutes les femmes, n'impose ni n'interdit la conquête. Elle forme précisément un style par la grâce duquel celle qu'on aborde est une femme avant d'être un Homme. Elle est une ressource précieuse contre l'aridité féministe et la dévirilisation qu'elle induit et qui inquiète (17), autant que contre la vulgarité. Prise entre le marteau musulman et l'enclume féministe, elle persévère, maintenant vivante une belle disposition française.

## LE JOUR OÙ MAURRAS ROMPIT AVEC LE MAUVAIS TON

■ Nous tirons de l'important ouvrage d'Yves Chiron *La vie de Maurras* (Éd. Godefroy de Bouillon, 1999) ce passage évoquant le jour où Charles Maurras décida de rompre avec la phase bohème et anarchique de sa vie :

Ne citons ici que la leçon immédiate reçue de Barrès lorsque Maurras le rencontra pour la première fois au début du mois de décembre 1888. En sortant du domicile de Barrès, racontera Maurras, « *nous suivions la pente des rues qui conduisent à Notre-Dame de Lorette. Soudain, il fit un mouvement, se redressa, le dos au mur en s'effaçant devant une*

*dame qu'il ne connaissait évidemment pas : ni très jeune, ni très jolie, ni élégante, une dame pourtant ! Mon compagnon faisait ce qu'on m'avait appris de faire, ce que j'avais toujours fait et que j'étais en train d'oublier. Ainsi le rappris-je instantanément. La fierté, la délicatesse et le goût que la personne de ce Barrès rayonnait me ramenaient ainsi vers le climat natal, et je lui en vouais une reconnaissance secrète : c'en fut fini du mauvais ton pour lequel je m'étais encaillé un peu de temps (1) ».*

(1) Charles Maurras : Maurice Barrès, *Revue universelle*, 1<sup>er</sup> décembre 1939.

(1) Coran, XXII, 64 ; voir Rémi Brague, *La loi de Dieu*, pp.99-100, NRF, à propos de l'empire sur les choses dans l'univers biblique.  
(2) Rochdy Alili, *Qu'est-ce que l'islam ?*, p. 82, La Découverte.  
(3) Coran, II, 223.  
(4) Coran, IV, 12 ; et II, 282.  
(5) Coran, IV, 38.  
(6) Hegel, *Principe de la Philosophie du Droit*, pp. 100-124, Vrin.

(7) Jean-Claude Bologne, *Histoire du mariage en Occident, Pluriel, sur le mariage par transmission de l'autorité paternelle et son dépassement chrétien*.  
(8) Kant, *Doctrine du Droit*, pp. 156-158, Vrin, sur la contradiction entre la polygamie et le concept de contrat.  
(9) Coran, II, 220 ; et LX, 10.  
(10) Coran, IV, 38.

(11) Coran, XXIV, 31.  
(12) Coran, II, 229.  
(13) Nietzsche, *Par delà bien et mal*, §26, Folio essais.  
(14) Coran, XXIV, 31.  
(15) Nietzsche, *Crépuscule des idoles*, p. 56, Folio essais.  
(16) Habib, p. 403.  
(17) Eric Zemmour, *Le premier sexe, Denoël* ; Alain Soral, *Vers la féminisation ?*, Blanche.

# Au service de la Tradition

L'Action française n'a pas vocation à donner un avis au sujet des relations entre le pape Benoît XVI et les catholiques de tradition. Nous nous réjouissons qu'un climat nouveau se manifeste sous l'actuel pontificat, mais l'ouragan de l'esprit "conciliaire", avec tout ce que l'on a mis sous cette expression..., a causé tant de destructions, de remises en cause, d'incompréhensions qu'il ne faut guère s'attendre à ce que tout s'arrange en quelques jours. Car, au-delà des questions de soutane, de latin et même du rite de la messe, il s'agit de replacer la crise de l'Église dans le cadre plus général de l'affrontement entre la Tradition qui adore Dieu et la modernité qui flatte l'homme.

## Un dialogue fondamental sur la crise de l'Église.

C'est justement le grand mérite du dialogue (pour une fois le mot a tout son sens) courtois mais sans concessions, parfois étonnamment vigoureux mais toujours animé d'une vibrante foi, entre deux personnalités qui ne manquent ni de profondeur ni de pittoresque : Olivier Pichon, agrégé d'histoire, ancien professeur, directeur de *Monde et Vie*, et l'abbé Grégoire Celier, prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, ancien professeur de philosophie, directeur des éditions Clovis et de la revue *Fideliter*. Dans ces entretiens, qui viennent de paraître sous le titre *Benoît XVI et les traditionalistes* (1), Olivier Pichon, convaincu que les "accords" proposés par le Saint-Père (et qu'ont déjà acceptés les abbés Paul Aulagnier, Philippe Laguérie et Guillaume de Tanoüarn) sont de nature à résoudre la crise, monte, pourrait-on dire, à l'assaut de l'abbé Celier, lequel, tout en reconnaissant la bonne volonté de Benoît XVI, pense qu'aucun accord solide ne pourra intervenir tant que Rome continue d'ériger le concile Vatican II en référence quasi absolue.

## Un concile surévalué

Pourquoi cet "entêtement" ? L'abbé Celier précise bien qu'il ne rend pas le Concile responsable de

tous les maux de l'Église (Mai 68 a aussi joué son rôle), ni même que tout soit à rejeter des textes inspirés par cette gigantesque assemblée des évêques du monde entre 1962 et 1965. Toujours est-il que dans les années qui suivirent l'on a assisté à un effondrement inédit de la pratique religieuse et des vocations. Poser la question des responsabilités du Concile ne peut de toute façon rien avoir de sacrilège, vu que les pères conciliaires n'ont cessé de proclamer qu'il s'agissait d'un concile *pastoral* et *non dogmatique*. D'où la réaction quelque peu agacée de l'abbé Celier en voyant que ce Concile qui n'a rien défini est cité presque à chaque détour de phrase dans les discours romains, les conciles précédents étant relégués loin derrière. Comme si l'Église avant Vatican II n'avait été que ténèbres...

L'abbé sait la raison : « **Je pense que c'est parce que Vatican II promet certaines valeurs de la modernité** », c'est-à-dire de deux siècles d'esprit libéral. Alors « **les autorités ecclésiastiques actuelles ne veulent ni les abandonner, ni les reconsidérer, car elles en partagent l'esprit** ». Or cette volonté d'intégrer les valeurs de la modernité, en essayant de les interpréter dans un sens acceptable, a échoué : « **Une valeur s'enracine dans un système cohérent de valeurs et ne peut sans risque être arrachée à son biotope originel pour être transplantée dans un système de valeurs différent. Les valeurs de la modernité étant nées hors de l'Église et contre elle, vouloir à tout prix les intégrer dans le système catholique représente, à mon sens, un véritable problème.** »

C'est ainsi que Vatican II a été amené à instituer la collégialité (qui met à mal l'autorité pontificale et l'autorité personnelle de chaque évêque), à reconnaître une liberté religieuse ne se fondant plus sur les droits objectifs de la Vérité, mais sur la dignité humaine, donc risquant de mettre sur le même plan toutes les croyances, enfin à mili-

ter pour un œcuménisme, explique l'abbé Celier, « **conçu comme une sorte de "convergence" vers un "au-delà des Églises confessionnelles"** ».

## Révolution liturgique

Vint ensuite la réforme liturgique, née non pas du Concile proprement dit (dont les décrets respectaient la liturgie latine et grégorienne), mais de la volonté de Paul VI de créer un rite nouveau pour des temps nouveaux. Le malheur est que ce fut une vraie révolution, car la réforme fut confiée à des "experts" et à des bureaucrates, ce que Pichon et l'abbé Celier s'accordent à déplorer... Le résultat fut de saccager en quelques années, explique l'abbé, un trésor historique, un donné traditionnel qui mettait les fidèles en contact direct avec les Pères de la foi. « **C'est une liturgie artificielle, créée à un moment précis de l'histoire, entre 1965 et 1975. La nouvelle liturgie a perdu cette caractéristique de relier physiquement le chrétien d'aujourd'hui au chrétien des temps primitifs. Il s'agit d'un appauvrissement considérable, contraire au caractère essentiellement historique et traditionnel de notre religion.** » Sans parler de l'anarchie que cette réforme engendra, ni des conséquences de l'abandon du latin qui protégeait l'expression exacte de la foi, ni de la laideur de certains cantiques... Cela dit, si l'abbé Celier déplore les insuffisances et les équivoques de la nouvelle messe, il se refuse à la considérer comme invalide.

Olivier Pichon demande alors à l'abbé d'évoquer l'histoire de la fondation (parfaitement légale) du séminaire d'Écône par M<sup>gr</sup> Marcel Lefebvre afin de protéger le sacerdoce traditionnel et la messe de toujours (codifiée mais non insti-

tuée par saint Pie V). S'ensuivirent les démêlés que l'on sait tant avec l'épiscopat français (qui parlait de "séminaire sauvage") qu'avec les autorités romaines. Le point culminant fut le sacre par M<sup>gr</sup> Lefebvre de quatre évêques pour continuer son œuvre, sacre sans l'autorisation du pape et auquel le prélat ne se résolut qu'à la dernière extrémité en voyant « **le très grave état de nécessité de l'Église** ».



De ce drame qui déchira bien des consciences, peut-on espérer sortir bientôt grâce à Benoît XVI ? Olivier Pichon ne cesse de signaler les avances venant de Rome et que la Fraternité Saint-Pie X a respectueusement repoussées... L'abbé Celier souhaite évidemment qu'un accord soit un jour possible (il ne se réjouit nullement de la situation actuelle), il attend le *Motu proprio* devant accorder une grande liberté à la célébration de la messe traditionnelle, mais que le pape tarde à publier devant les réactions hostiles des évêques français pas tous encore guéris de l'esprit de modernité...

## Les conditions d'un accord

C'est justement dans cette atmosphère de refus de la Tradition, encore bien vivace sinon à Rome du moins chez bon nombre d'évêques (mais beaucoup moins chez les prêtres jeunes) que l'abbé

Celien voit l'obstacle pour le moment à un accord réel. Poussé par Pichon dans ses retranchements, il ne perd de vue ni les dangers d'enfermement que court la Fraternité Saint-Pie X ni les exigences d'un rétablissement d'une Église qui, pour rayonner à nouveau sur le monde, ne peut être évidemment que celle de Rome (pas question d'Église parallèle !) dans toute sa Tradition. À la suite du supérieur de la Fraternité, M<sup>gr</sup> Bernard Fellay, l'abbé Celier explique qu'il espère d'une part l'autorisation universelle et sans conditions du rite traditionnel, d'autre part la levée de l'excommunication des quatre évêques sacrés par M<sup>gr</sup> Lefebvre. Ce serait la marque d'une volonté pontificale de redonner sa place à la Tradition et de faire cesser l'hostilité officielle contre les traditionalistes.

Sa grande culture permet à l'abbé de signaler des précédents dans l'histoire de l'Église : il ne faut pas s'attendre à ce qu'un pape condamne nommément l'action d'un prédécesseur ni même d'un concile, mais à l'instar de saint Thomas d'Aquin qui savait redresser avec charité des textes contenant des erreurs, l'Église d'aujourd'hui pourrait bien, sans déclencher une révolution, « **oublier** » Vatican II, cesser de le surévaluer, de même que, sans aller jusqu'à interdire la nouvelle messe, faire passer dans celle-ci l'essentiel de la liturgie traditionnelle en vue d'une vraie paix entre les deux rites...

Ce ne sont là que quelques idées livrées par l'abbé Celier et qui reflètent le désir d'aider à une vraie solution. Sans doute n'a-t-il pas réussi à convaincre Pichon du bien-fondé de la fermeté de la Fraternité Saint-Pie X, mais au moins ce débat jamais crispé, toujours franc, fera-t-il mieux comprendre aux lecteurs de ce livre qu'il ne s'agit point d'une affaire de "sensibilités" qui s'opposent au nom de leurs préférences, mais bel et bien, dans une époque dramatiquement embrumée d'idéologies perverses, de chercher le seul accord possible : dans la Vérité, donc la charité !

\* *Olivier Pichon, abbé Grégoire Celier : Benoît XVI et les traditionalistes. Éditions Entrelacs. 254 p., 15 euros.*

## CHRONIQUE

Il y a des expressions apparemment banales bien que d'usage récent, des formules majestueuses et un brin pédantesques, que tout le monde connaît et que, pourtant, l'esprit n'arrive pas à retenir. C'est, à vrai dire, une réaction très personnelle et variable selon les esprits : ainsi mon ami Polydore me disait son irritation de ne pouvoir retrouver aisément le "commerce équitable".

J'essayai de lui expliquer, au moyen d'une psychanalyse facétieuse, les raisons plausibles de ces paralysies momentanées. « **La mémoire, a dit un savant psychologue, c'est une qualité de l'esprit qui sert à oublier.** » Et peut-être le terme de "commerce" a-t-il une résonance un peu démodée au temps des hypermarchés, comme une réminiscence des propos de Joseph Prudhomme ; oserait-on encore prendre le "Café du commerce" pour enseigne, au lieu de "Bar du Marché" ? Quant à l'adjectif

## "Commerce équitable..."

"équitable", d'aucuns lui trouvent un air de ressemblance avec d'autres épithètes du domaine hippique et chevalin...

Personnellement, et sans refuser au "commerce équitable" le mérite d'une intention philanthropique et d'un souci de justice à l'égard des peuples encore lointains, je souhaiterais que l'on apportât à tout ce langage un "supplément d'âme".

Il semble désormais tenu pour certain que toute production de café ait un relent d'esclavage, et de même pour un certain nombre d'autres végétaux alimentaires et folkloriques... Et le commerce, fût-il équitable, est un mot qui manque de charme : on dirait la blouse grise des employés dans une boutique uniquement soucieuse du gain, même honorable et insoupçonnable. On voudrait rendre

au mot "commerce" une plus grande possibilité de significations : on disait bien, autrefois, que quelqu'un était "d'un commerce agréable". Quant à l'équité, elle est une appréciable vertu, dans la mesure où l'on peut être sûr de la pratiquer de manière authentique ; le mot semble issu d'un chapitre de manuel moral et civique pour la jeunesse d'autrefois... Il peut y avoir une équité morose, sèche et "maugréeuse".

par **Jean-Baptiste MORVAN**

## Chanson secrète et lointaine

Aussi voudrions-nous ajouter au sens du "commerce équitable" un parfum de sympathie humaine provenant du rêve – ou de

la rêverie. Le terme de "colonial", actuellement vilipendé par nos censeurs marxistes, a eu sa magie poétique : ce charme, dans les œuvres du temps passé, s'unissait aisément à l'indignation devant l'injustice. Aujourd'hui, au contraire, il règne sur le monde intellectuel une psychose concentrationnaire, un alignement sur la mentalité lénino-trotskyiste : comme si la réprobation appliquée à l'injustice imposait la manie radotante de la contrition universelle ! Un préjugé sournois justifie, au moins par ses silences et ses sous-entendus, les guerres civiles des pays jadis colonisés.

Je ne récusé pas le souhait du "commerce équitable", mais je croirais trahir un idéal chrétien et français si je n'y ajoutais l'attendrissement secret qui revient en l'âme au souvenir de la Guadeloupe et de plusieurs autres contrées qui sont comme une chanson secrète ou lointaine...



## LES FILMS D'AVRIL

● **DANS LES CORDES.** – Récentement, il y a eu Million Dollars Baby, superbe film consacré à une boxeuse et son entraîneur réalisé et interprété par Clint Eastwood. La boxe étant "photogénique", on ne compte plus les chefs-d'œuvre sur le sujet. Pour son premier film, Magaly Richard-Serrano (ex-double championne de France de boxe française) signe un film racontant une histoire du genre amour/haine entre deux jeunes boxeuses, des presque sœurs, dont leur entraîneur cassé par la vie, Richard Anconona, et dirigeant du club de boxe française de la banlieue où ils habitent tous ensemble, n'est autre que le père de l'une, Louise Szpindel, et le parrain (et qui sait, peut-être aussi le père) de l'autre, Stéphanie Sokolinska. Un coach qui a bien du mal à gérer l'amour-propre de tout ce petit monde. Des états d'âme, de la sueur et des coups pour une sorte de "trois centimes d'euros baby" qui ne vaut pas tripette. Out !

● **LE PRIX À PAYER.** – Dans le couple Ménard, Christian Clavier et Nathalie Baye, la passion amoureuse s'est éteinte. Surtout du côté de Madame que les "youpala et pattes en l'air" avec Monsieur n'intéressent plus. Le couple fait chambre à part. Si la fièvre de l'amour physique a disparu, en revanche, Madame a la fièvre... acheteuse. Et comme Monsieur a un compte en banque bien fourni, elle dépense. Sur les conseils de son chauffeur, Gérard Lanvin, Monsieur décide de réagir à cette situation sentimentale tristounette : si elle continue de refuser le "devoir conjugal", il lui coupe les vivres... Présenté comme ça, on pouvait craindre le pire – dialogues graveleux et situations scabreuses – de ce film d'Alexandra Leclère qui se révèle être en fait une comédie assez drôle, grâce notamment aux numéros d'acteurs et aux piques bien senties, sur les travers et misères de certains couples modernes.

● **LES VACANCES DE Mr. BEAN.** – Après avoir vécu quelques mésaventures à Hollywood, puis les "James Bon" désastreux, Mr. Bean alias Rowan Atkinson (à qui l'on doit la série télévisuelle Mr. Bean) revient sur grand écran et prend des vacances dans notre beau pays. Plus exactement dans le sud de la France où, forcément, maladroit comme pas deux, il va déclencher catastrophes sur catastrophes. Et ce d'autant plus que ses pas vont le mener jusqu'à Cannes, en plein Festival ! Une chose est sûre : avec cette comédie loufoque de Steve Bendelock, servie par un Mr. Bean en pleine forme, il n'y a pas de risque de prise de tête. Et ça fait du bien...

Alain WAELKENS

## JOURNÉE DE LECTURE

# Bourbons des Indes

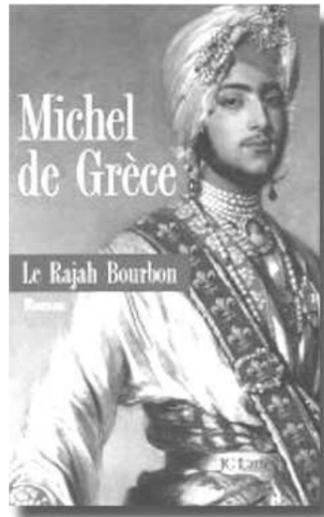
par **Pierre LAFARGE**

Seuls quelques rares spécialistes des généalogies royales connaissent leur existence : en Inde, dans la ville de Bhopal, capitale du Madhya

**Le prince Michel de Grèce publie l'histoire romancée de princes capétiens échoués dans la ville de Bhopal.**

Pradesh, vivent d'authentiques capétiens, descendants du Connétable de Bourbon, cousin et rival du roi François 1<sup>er</sup>. Chef de guerre redouté passé au service des Habsbourgs, le Connétable de Bourbon mourut lors du sac de Rome par les Impériaux, en 1527. Il laissait un fils, Jean de Bourbon, de son mariage avec Suzanne de Beaujeu.

Pour échapper à la vindicte du roi de France, pressé de mettre la main sur l'immense fortune des ducs de Bourbon, ce fils, élevé en Italie, aurait, après mille péripéties, atterri aux Indes et il est très probablement l'an-



cêtre de cette famille Bourbon, demeuré catholique depuis quatre siècles.

### Quatre siècles d'histoire

Ces Bourbons des Indes, le prince Michel de Grèce, Bourbon-Orléans par sa mère, les a rencontrés par hasard il y a

quelques années. Bien décidé à les sortir des brumes de leur anonymat, il a eu l'excellente idée de tirer un roman historique de la saga de ses lointains cousins qui firent fortune à la cour des empereurs Moghols avant de connaître bien des déboires rapportés dans ce livre. Si certains de ces seigneurs indiens durent reprendre le chemin de l'exil, Balthazar de Bourbon, aîné de la famille et avocat, s'occupe toujours à Bhopal des œuvres sociales fondées par sa famille.

Si leur généalogie est avérée, ces Bourbons-Bhopal seraient les véritables aînés de la famille capétienne, avant les Bourbon-Busset et les Bourbons d'Espagne. Michel de Grèce mêle ici ses talents de conteur à sa passion de l'Histoire pour tirer d'aventures aux contours encore flous un roman historique qui devrait passionner tous ceux qui s'intéressent peu ou prou à la grande famille capétienne.

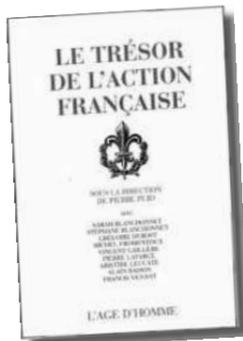
\* **Michel de Grèce : Le Rajah Bourbon**, Éd. Jean-Claude Lattès, 264 p., 18,50 euros.

## À LIRE ET À OFFRIR

# LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de **Pierre PUJO**

Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT



Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor.

Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005. Ont été privilégiés ceux qui permettent d'approfondir la pensée politique de l'Action française en soulignant leur actualité.

À travers les études rassemblées dans ce recueil, le lecteur se familiarisera avec Jacques Bainville, Augustin Cochin, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, Pierre Lasserre, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Maurice Pujol, le marquis de Roux, Henri Vaugois, découvrant ainsi l'originalité de la pensée d'AF.

Éd. de l'Âge d'homme, 138 p., 20 €. Disponible à nos bureaux : 22,11 € franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).

**NOTRE JOURNAL VOUS INTÉRESSE ?**

**Pour lui permettre de vivre, abonnez-vous, faites des abonnés !**

### L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois)

- |  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) .....   | 76 €  | 5. Abonnement de soutien (un an) .....                | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) ..... | 85 €  | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) ..... | 45 €  |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) .....        | 125 € | 7. Outre-mer (un an) .....                            | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois .....              | 70 €  | 8. Étranger (un an) .....                             | 150 € |

#### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom ..... Prénom .....  
 Adresse .....  
 ..... Tél. ....  
 Ville ..... Code postal .....

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement  
 Bulletin à retourner à L'Action Française 2000  
 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A

## THÉÂTRE

### DIALOGUE AVEC L'ANGE

■ Après Quimper, le Finistère sud, quelle halte pouvait mieux convenir que l'Espace Bernanos, dédié au romancier en exil volontaire qui tant aime la terre brésilienne, pour accueillir, les 16, 17 et 18 mars, la pièce d'Henry Le Bal, tirée de son roman *Le Janvier du monde* (1) et intitulée *Corcovaël, l'ange du 8<sup>e</sup> jour* (2).

Il y a l'écrivain, Jude, et il y eut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Chevalier dont l'aventure au Brésil est retracée en huit enluminures. Pour les déchiffrer, les décrypter, l'ange Corcovaël, celui qui, dit-on, sculpta la baie de Rio lors de la création du monde, se présente à Jude. Il sera le guide, l'atler ego qui le conduira vers ce paradis de l'île de Paqueta, au centre de la baie de Rio et lui fera connaître « le huitième jour... le jour de la joie de Dieu... Paqueta, le cœur de la joie ». Accompagné de chants d'oiseaux, il faut savourer ce texte hautement poétique, auquel ne manquent ni drôlerie, ni humour, ni épisodes touchants, comme l'évocation du roi Louis XVI et du petit dauphin Louis-Joseph, mort en juin 1789, à la veille des États, ni, non plus, quelques coups de griffe, bien assénés, aux musées ultra modernes de tous acabits. En connaissez-vous un que l'on nomme à Rio "la soucoupe volante" ? Jude l'a visité et ce qu'il constate le fascine : délaissant "les œuvres", tous se tournent vers les fenêtres pour contempler la baie de Rio. « C'est cela Rio... un musée, le seul au monde où l'œuvre est à l'extérieur. »

Et cet autre coup, de patte celui-là, aux Français « Ça n'a plus de Roi, mais ça tient à rester gentilhomme, gentilhomme de la raison... » Il y a, toutefois, quelque douce consolation : « des gens sont venus à Ipamena applaudir le coucher du soleil. Applaudir la beauté. » La beauté sauvera le monde, a écrit le poète. Jude en a la certitude : « Rio, la ville où l'on applaudit la beauté du soleil qui se couche... »

Il faut être léger, léger, se laisser prendre par ce souffle lyrique, hymne d'amour à la grandeur de Dieu et à la splendeur de Sa création. « Tout est beauté, Corcovaël... »

Monique BEAUMONT

(1) *Le janvier du monde de Henry Le Bal*. Éd. L'Âge d'Homme.

(2) *Corcovaël, l'ange du 8<sup>e</sup> jour*.

\* *Le rôle de Corcovaël était tenu à Paris, très finement, par Arnaud Delon, en parfaite complicité avec Marc Di Napoli qui assume les deux rôles de Jude,*

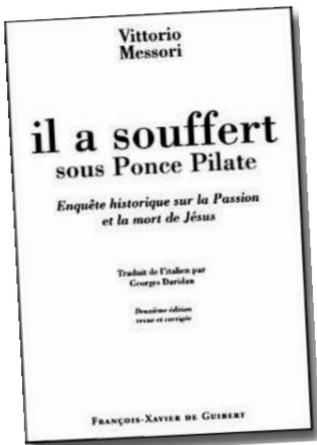
# Il est vraiment ressuscité

par  
**Anne BERNET**

Il est étonnant, dans une société aussi déchristianisée que la nôtre, de constater combien la Résurrection demeure, pour les incroyants, motif à se déchaîner, comme si un événement auquel ils affirment ne pas prêter foi était susceptible de les déranger. Tenter de démontrer l'imposture que serait selon eux le christianisme leur devient une obsession, et il n'est pas d'affirmation en ce sens, serait-elle grotesque, qui ne trouve de complaisants relais médiatiques. Les contrepoisons à cette intoxication généralisée proposés ici n'ont pas bénéficié de la même publicité mais ils sont efficaces.

## Apologétique

À la fin des années soixante-dix, un grand quotidien vespéral se livra, le temps d'un carême, à une curieuse enquête d'opinion auprès de gens qui se disaient chrétiens. Il s'agissait de savoir si ces personnes conserveraient la foi au cas où on leur apporterait la preuve irréfutable que le Christ ne s'était pas relevé du tombeau le matin de Pâques. Bizarrement, il s'en trouva pour soutenir que cela ne changerait rien à leurs convictions, oubliant ce qu'en disait Saint Paul, pour qui « nous serions, si le Christ n'était pas ressuscité, les plus malheureux des hommes ». Je me souviens, quant à moi, avoir, du haut de mes quinze ans, pensé que cela changerait tout et même être restée ébranlée du seul fait que l'hypothèse fût soulevée sans rencontrer de contradicteurs.



Le débat se situait dans un contexte de démolition du catholicisme tendant à démontrer aux gens mal informés que les Évangiles relevaient des délires métaphysiques de communautés du II<sup>e</sup> siècle et qu'il ne fallait surtout pas confondre « le Jésus historique dont nous ne savons rien avec le Christ de la foi qui ne possédait aucune réalité matérielle ». Le drame étant que ces théories nées parmi les libres penseurs gangrenèrent l'Église et que, quoique discréditées par les spécialistes, elles continuent à faire autorité dans certains milieux ecclésiastiques, les médias et l'opinion.

C'est en réponse à ces affirmations que le journaliste italien Vittorio Messori éprouva le besoin d'enquêter à son tour, professionnellement, sur les récits évangéliques, et de voir s'ils paraissaient erronés, mal informés, voire construits dans le but d'abuser les imbéciles. De ce travail de fond, il

tira deux livres, *Il a souffert sous Ponce Pilate*, et *Ils disent « Il est ressuscité »*, dont j'ai rendu compte l'an passé.

Énorme succès en Italie et ailleurs, les ouvrages de Messori sont restés confidentiels en France. Sans doute parce qu'ils démontreraient, preuves à l'appui, qu'en fait de mystification, il fallait plutôt chercher du côté des adversaires de la véracité. Du procès à la Résurrection, s'appuyant sur les sources historiques, archéologiques, linguistiques et exégétiques les mieux autorisées, en particulier sur des chercheurs israéliens peu soupçonnables de prosélytisme chrétien, Messori démontre qu'il n'est pas un détail, même parmi les plus contradictoires, des quatre évangélistes, qui ne sonne absolument juste et ne soit confirmé par d'autres documents relatant un usage typique ou faisant état de l'existence d'un personnage un peu vite jugé légendaire, tels Joseph d'Arimathie ou Nicodème.

Le résultat, passionnant, réconfortant, jamais dépourvu d'humour, constitue, face à la désinformation et au mensonge ambiants l'apologétique accessible à tous dont nous avons besoin.

## Cadre historique

Différente apparaît la démarche conjointe du catholique Alain Noël et de l'orthodoxe Victor Loupan, coauteurs d'*Enquête sur la mort de Jésus*. Le but n'est pas de démontrer la réalité et la rigueur du récit évangélique de la Passion, mais d'en reconstituer le cadre historique et le déroulement, puis de départager les responsabilités.

Il n'est évidemment pas question d'en revenir à l'accusation de « peuple déicide », dont Saint Ambroise, déjà, avait montré l'inanité, parlant de faute conjointe aux Juifs et aux Romains, donc à l'humanité tout entière. Pas plus que de faire des évangélistes des antisémites exonérant de ses fautes le préfet de Judée afin de ne pas s'aliéner les autorités impériales. En fait, le procès juif de Jésus a commencé dès les débuts de la prédication, d'emblée jugée provocatrice et blasphématoire, donc passible de mort, et les développements consacrés à l'incompréhension des autorités religieuses, spécialement des pharisiens, pourtant proches du Christ sur certaines questions disputées, sont très intéressants.

Le personnage de Pilate est toutefois noirci, dans un contrepied de ce que les commentateurs catholiques en ont écrit. Tour à tour retors, diplomate, lâche, opportuniste, le préfet échappe à son image d'imbécile inapte à gérer la situation mais c'est pour mieux le condamner. Faut-il cependant s'arroger le droit de lire en ses pensées secrètes et de décréter qu'il n'éprouva qu'indifférence et irritation, avant de dénier toute crédibilité à Justin, Tertullien et tous

ceux qui affirmèrent sa conversion ? Dans l'économie de la grâce et du salut, cette fin-là n'est pourtant pas à écarter d'office.

## Provocation

En intitulant son essai *La Résurrection de Jésus de Nazareth : énigme, mystère et désinformation*, Maurice Pergnier choisit la provocation, mais c'est pour répondre aux niaiseries répandues dans le public par le *Code Da Vinci*. Est-il possible que les apôtres aient, sciemment ou parce qu'ils étaient eux-mêmes abusés, répandu une fausse nouvelle en prêchant la Résurrection ? Théorie à la mode qui séduit beaucoup. Est-il, au contraire, possible qu'ils aient dit la vérité et dans ce cas, comment rendre compte d'un événement par essence indicible ?

Méticuleusement, en s'appuyant sur les textes dans une démarche sémiologique et linguistique, Maurice Pergnier démontre que la thèse de l'imposture ne fonctionne pas et que prétendre le contraire relève, cette fois, de la désinformation volontaire et organisée. Dès lors, il fait pénétrer son lecteur au cœur du mystère, celui de la Foi.

## Carbone 14

En 1988, la nouvelle éclata comme une bombe : le Saint Suaire, la plus vénérable relique de la chrétienté, n'était qu'un faux médiéval, le carbone 14 en avait apporté la preuve définitive. Avec une rare maladresse, le cardinal custode s'empressa d'accréditer les résultats scientifiques, de crainte sans doute de passer pour un arriéré fanatique.

Les résultats étaient pourtant, non seulement sujets à caution, mais invraisemblables tant ils se trouvaient en porte à faux avec toutes les autres expertises. Quant

au fameux C14, prétendu infaillible, il avait de longue date démontré ses limites et se trouvait, dans les milieux spécialisés, déconsidéré. Pourquoi, alors, ne pas le dire ?

Scientifique de haut niveau, familière des « âges aberrants » obtenus grâce au C14, Marie-Claire van Oosterwyck-Gastuche a inversé le problème. Il ne convient pas de confronter l'authenticité de la relique à la fiabilité de l'instrument de mesure, mais la fiabilité de l'instrument de mesure à la relique dont tous les autres experts appuient l'authenticité, de mettre « le radiocarbone face au Linceul de Turin ».

Surgit alors un problème intéressant : pourquoi une méthode dont les bases mêmes se sont avérées erronées continue-t-elle de faire autorité, surtout à propos du Saint Suaire ? Ce que cette étude, moins ardue que l'on pourrait le craindre, et accessible à tous, démontre, c'est l'instauration d'une pseudo-science basée sur la fameuse méthode et quasiment élevée au rang de religion révélée,

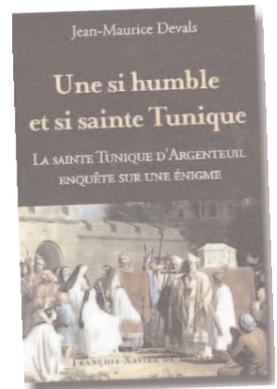


pseudo-science qui, vénérée en maints domaines, tels l'anthropologie et la paléontologie, a permis d'affermir les théories évolutionnistes. Remettre en cause la valeur des résultats carbonistes entraînerait l'écroulement de tout le montage... On en tremble. Quant à admettre que la datation médiévale du Suaire est absurde, cela reposerait le problème de l'authenticité, celui de la formation de

l'image, et, finalement, celui de la Résurrection. Enchaînement de conséquences intolérable...

Marie-Claire van Oosterwyck-Gastuche est très convaincante ; on lui reprochera toutefois de sombrer par instants dans les querelles de personnes et les règlements de comptes professionnels.

Sachant cela, l'on s'étonnera que l'on ait, malgré tout, soumis à des analyses comparables la sainte Tunique d'Argenteuil, pour arriver, là encore, à des résultats qui, eu égard aux conditions de



conservation de la relique et à ses tribulations au cours des siècles, ne pouvaient être fiables. À l'origine de cette démarche, entreprise dans de louables intentions, Jean-Maurice Devals, auteur d'une petite étude, *Une si humble et si sainte tunique*. À la fois journal de l'expertise, et tentative pour concilier plus ou moins résultats obtenus, faits historiques, difficiles à préciser, et foi, le livre soulève plus de problèmes qu'il n'en résout. Il fallait s'y attendre.

\* **Vittorio Messori** : *Il a souffert sous Ponce Pilate*. François-Xavier de Guibert, 402 p., 26 euros (170,55 F).  
\* **Victor Loupan et Alain Noël** : *Enquête sur la mort de Jésus*. Presses de la Renaissance, 375 p., 22 euros (144,31 F).

\* **Maurice Pergnier** : *La Résurrection de Jésus de Nazareth*. Le Rocher, 230 p., 18,50 euros (121,35 F).  
\* **Marie-Claire van Oosterwyck-Gastuche** : *Le radiocarbone face au Linceul de Turin*. François-Xavier de Guibert, 350 p., 30,49 euros (200 F).  
\* **Jean-Maurice Devals** : *Une si humble et si sainte tunique*. François-Xavier de Guibert, 180 p., 20 euros (131,19 F).

## LUS AUSSI

### ● Pierre Béarnais : JÉSUS DE NAZARETH DEVANT SES JUGES

Dans quel contexte le procès du Christ s'est-il déroulé et comment s'est-il tenu ? D'un abord plus rapide et peut-être plus facile que les ouvrages recensés plus haut, ce petit livre est d'abord celui d'un croyant emporté par l'émotion et qui cède parfois à l'indignation. Cela ne l'empêche pas d'avoir beaucoup lu et d'être solidement documenté.

\* *Téqui*, 205 p., 13,50 euros (88,55 F).

### ● Paul-Éric Blanrue : LE SECRET DU SUAIRE, AUTOPSIE D'UNE ESCROQUERIE

Le sous-titre de cet ouvrage suffit à en résumer le contenu : le Suaire ne serait qu'une image pieuse, façonnée en Champagne au XIV<sup>e</sup> siècle par un artiste inconnu recourant à des procédés ignorés, et d'ailleurs condamné comme contrefaçon par l'évêque dont dépendait le sanctuaire de Lirey où la relique fut d'abord vénérée. Le carbone 14 a rendu son incontestable arbitrage et tous ceux

qui prétendent le contraire, scientifiques compris, sont « des personnages douteux » poursuivant « des fins crapuleuses ».

Ne sont donc dignes de foi que les partisans du faux, abondamment cités, même quand leurs recherches ont été discréditées, et n'importe qui, ou presque, pourrait refaire un clone du suaire sans difficulté. Quant à ses prétendues caractéristiques miraculeuses, elles relèveraient de l'affabulation ou du délire.

Inutile de dire que cette tirade violente, insultante et par moments haineuse, ne convainc pas, puisqu'elle n'apporte ni nom, ni méthode, ni rien de probant sur la fabrication de la relique. D'ailleurs, s'il s'agit d'un faux, pourquoi s'acharner de la sorte sur le Linceul, que vénèrent uniquement des croyants pour lesquels la Résurrection n'a nul besoin de preuves matérielles ? En quoi cela dérange-t-il M. Blanrue et tous ceux qui partagent son opinion ?

\* *Pygmalion*, 235 p., 20 euros (131,19 F).





# CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



PARIS XVII<sup>e</sup> HAUTS-DE-SEINE

## POLITESSE ET DÉMOCRATIE

Devant une assistance plus nombreuse que d'habitude, la section des Hauts-de-Seine-Paris XVII<sup>e</sup> a invité, ce vendredi 23 mars, notre ami Frédéric Rouvillois, professeur de droit public, pour nous parler de l'incompatibilité entre la démocratie et la politesse.

pouvait accepter la hiérarchie qu'impliquaient les règles de la politesse. On a donc, pour appliquer ces funestes principes, supprimé le vouvoiement et l'utilisation des titres de Monsieur et Madame.

Mais après la mort de Robespierre et l'arrivée de Napoléon, une



L'orateur, présenté par Michel Fromentoux, a démontré par une analyse historique l'opposition intrinsèque entre l'idéologie démocratique et la pratique naturelle de la politesse. La Révolution française, issue des philosophes des "Lumières", a voulu chasser de la société la politesse coutumière de l'Ancien régime. L'idéologie des droits de l'homme mettant les Français sur un même pied d'égalité ne

nouvelle politesse, bourgeoise désormais, s'est imposée, qui a perduré jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

Après un débat fructueux, les convives, qui remercient tous chaleureusement, outre l'orateur, M<sup>me</sup> Castelluccio, organisatrice de ce dîner, se donnèrent rendez-vous pour les prochaines manifestations.

Philippe & Giovanni CASTELLUCCIO



Samedi 14 avril 2007

## MEETING D'ACTION FRANÇAISE À LYON

Les royalistes face à l'élection présidentielle :

# SORTONS DE LA MATRICE RÉPUBLICAINE !

Avec :

Pierre LAFARGE, "Le mythe de l'homme providentiel"  
 Pierre-Vincent LAMBERT, "Les vrais défis de demain"  
 Stéphane BLANCHONNET, "À la France, il faut un roi !"  
 Thibaud PIERRE, "Les royalistes reprennent l'offensive"  
 Jean-Baptiste ROLLAND, "Lyon royaliste"

À 20 h 30, salle Sala, 3 rue Saint-François-de-Sales, Lyon 2<sup>e</sup> (métro Ampère)

Renseignements complémentaires : 06 82 83 92 00 ou thidal@anthinea.fr.fm

## CONFÉRENCES ÉTUDIANTES

Vendredi 6 avril (Vendredi saint) : pas de réunion.

Vendredi 13 avril

Premier bilan de notre campagne royaliste, par Thibaud PIERRE.

Vendredi 20 avril

Un maître de la Contre-Révolution, Louis de Bonald, par Michel FROMENTOUX

À 19 h 15 aux locaux de l'AF,

10 rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1<sup>er</sup> (métro Palais Royal)

**RETENEZ CETTE DATE**  
**Dimanche 13 mai à Paris :**  
**Cortège de Jeanne d'Arc**

## LE MONDE ET LA VILLE

### NAISSANCE

● Nous sommes heureux d'apprendre la naissance, le 18 mars 2007 de **Bénédicte** au foyer de nos amis Marie-Noëlle et Éric BRUN-POUYSÉGUR.

Avec tous nos meilleurs vœux de bonheur pour Bénédicte, nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents, Gérard et Danièle Pouységur, née Wilkin, délégués de l'Action française dans le Var et les Bouches-du-Rhône.

### NOCES DE PLATINE

● Nos fidèles amis René PAJOT et Viviane FRANSSSENS convolaient en justes noces le 15 mars 1937 en l'église de Pontault, en Seine-et-Marne.

Le 15 mars 2007 ils ont fêté le 70<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage à Deauville où ils se sont retirés il y a six ans. Une cérémonie présidée par le maire, Philippe Augier, et son adjoint, a célébré l'événement dont *Ouest-France* a rendu compte, photographie à l'appui. M. et M<sup>me</sup> Pajot étaient accompagnés par leur fille Hélène.

Fils d'un radical-socialiste au patriotisme exigeant, Roger Pajot rallia l'Action française dès sa jeunesse. Il fit une carrière d'agent d'assurances outre-mer et notamment en Afrique où

il vécut 31 ans. Pendant longtemps, il adressa à *Aspects de la France* des articles sur les questions africaines qu'il signait *Africanus*, et d'autres articles signés Julien Thévet.

Nous adressons à M. et M<sup>me</sup> Roger Pajot nos chaleureuses félicitations et tous nos vœux de santé en attendant leurs noces d'albâtre...

### DÉCÈS

#### Félix MAINGUENEAU

● Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de notre ami **Félix MAINGUENEAU** survenu le 10 mars 2007 à la clinique Inkerman à Niort. Il était dans sa 92<sup>e</sup> année.

Ses obsèques ont été célébrées le 14 mars en l'église d'Usseau suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière d'Usseau où repose déjà son épouse.

Félix Maingueneau avait dirigé une tannerie au Mans puis, après cinq ans de captivité en Allemagne, était devenu entrepreneur en bâtiment et agriculteur. Enfin, il avait transformé le château d'Olbreuse en hôtel-restaurant, qu'il géra jusqu'en 1997.

Plusieurs années durant (1967, 1969, 1970, 1971, 1972), M<sup>me</sup> Maingueneau et lui reçurent avec beaucoup

de gentillesse sur leur propriété le Camp Maxime Real del Sarthe où se formaient les jeunes d'Action française. Leur fidélité ne s'est jamais démentie.

Nous prions la famille de Félix Maingueneau de croire à nos sentiments de vive sympathie.

#### Le professeur Jacques BENTÉGEAT

● Notre fidèle ami, le professeur **Jacques BENTÉGEAT**, Croix de guerre 1939-1940, a été rappelé à Dieu le 20 mars 2007 dans sa 96<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 23 mars en l'église d'Arces-sur-Gironde et l'inhumation dans le caveau de famille de la même localité.

Professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, Jacques Bentégeat était un grand admirateur de Charles Maurras, politique et poète. Ayant rallié l'Action française dès sa jeunesse, il présida durant de nombreuses années la Fédération d'Aquitaine.

Membre du Comité directeur de l'Action française, il prit souvent la parole dans les banquets d'A.F. Sa droiture morale et la sûreté de son jugement faisaient de lui un mainteneur. Jusqu'au bout il demeura fidèle au journal de l'Action française dont il était un souscripteur généreux.

Il était au service de son Dieu, de son pays et des malades et profondément attaché à l'Action française pour la France.

Nous prions son épouse M<sup>me</sup> Jacques Bentégeat, ainsi que ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants d'agréer l'expression de notre profonde sympathie et l'assurance de notre union de prières.

#### Bernard GUILLEREZ

● Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de notre ami et collaborateur **Bernard GUILLEREZ** à l'âge de 79 ans, le 27 mars 2007 après une longue maladie.

Une bénédiction en l'église de Taradeau (Var) a eu lieu le samedi 31 mars par un prêtre ami du défunt, suivie de l'inhumation au cimetière de Taradeau.

Ancien journaliste à R.F.I., il était notre chroniqueur militaire depuis plusieurs années.

Nous prions ses enfants, M<sup>me</sup> Anne Guillerez, M<sup>me</sup> Catherine Costa, M<sup>me</sup> Pascale Enguerrand, M<sup>me</sup> Fabienne Conforti, ainsi que leurs époux, ses onze petits-enfants et son arrière-petit-fils d'agréer l'expression de nos sentiments de profonde sympathie, sans oublier ses frères et sœur, M. Claude Guillerez, M. Gérard Guillerez et M<sup>lle</sup> Colette Guillerez.

### INFORMATION

● Samedi 30 juin 2007 la **JOURNÉE LA VARENDE** aura lieu à Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loire). Elle sera consacrée au souvenir de M<sup>gr</sup> François de Laval-Montmorency (1623-1708), premier évêque de Québec, grand-oncle de Jean de La Varende.

\* Tous renseignements au 02 31 80 84 67.



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS  
 TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11  
 DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO  
 VICE-PRÉSIDENT : STÉPHANE BLANCHONNET  
**CHARGÉS DE MISSION**  
 FORMATION : PIERRE LAFARGE  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS : THIBAUD PIERRE  
 ADMINISTRATION : M<sup>lle</sup> DE BENQUE D'AGUT

**COTISATION ANNUELLE :**  
 MEMBRES ACTIFS (32 €),  
 ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),  
 BIENFAITEURS (150 €)

# Lettre aux prétendants

Le 3 mars 1986, Jacques Chirac, alors Premier ministre, écrivait : « **La France porte encore en elle les blessures de l'épreuve qu'elle a connue pendant la guerre, des drames et des divisions qui sont nés de cette épreuve. À mes yeux, il est temps de tourner la page** » (1).

On sait qu'il n'en fit rien. Au contraire, à la veille et à la suite des élections présidentielles de 1995, il accabla la France des années 1940-1944, en accusant no-

**Puissent les prétendants au trône élyséen défendre l'honneur de la France en méprisant les fables chiraquiennes sur la participation intentionnelle de "l'État de Vichy" à la Shoah.**

tamment ses gouvernants d'avoir imposé aux juifs le port de l'étoile jaune ; accusation stupéfiante qui relève soit de l'ignorance, soit du calcul.

En effet, alors que l'historienne juive Annie Kriegel rappelle que « **malgré plusieurs demandes en ce sens des autorités allemandes, le maréchal Pétain avait refusé d'en imposer le port au zone sud et en Algérie** » (2), Jacques Chirac ne va cesser dans ses déclarations, d'enseigner le contraire aux Français.

Visitant en septembre 1994 le musée de l'Holocauste à Washington, il demandait expressément au conservateur de corriger le texte d'une affiche murale qui, à juste raison, reconnaissait que « **le gouvernement de Vichy n'a pas obligé les juifs à porter l'étoile jaune comme le stipulait le décret du 7 juin 1942** » (3).

Le 16 juillet 1995, sa condamnation de la France est sans appel : « **Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'État français [...]. La France, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux...** »

Il passe ainsi sous silence, volontairement ou par ignorance, le

questionnement d'Annie Kriegel qui se demande si « **contrairement à l'idée commune la part de sacrifice dans la politique et la conduite du maréchal Pétain n'ont pas eu des effets plus certains et positifs sur le salut des juifs que sur le destin de la France** » (4).

## Le port de l'étoile jaune

Le 5 décembre 1997, dans une allocution publique, il cite, parmi les mesures d'exclusion édictées par « **l'État de Vichy** » à l'égard des juifs, l'obligation du port de l'étoile jaune. Et selon un procédé récurrent qui lui est familier – et qui prétend garantir la vérité historique de ses propos – il exhorte les Français à « **regarder leur histoire en face** », tandis que lui-même lui tourne obstinément le dos.

Une brève, parue sous ma signature, avait alors été publiée dans le *Courrier des lecteurs* du *Figaro* du 15 décembre 1997, afin de relever l'erreur ainsi commise par le chef de l'État. La copie de ce texte lui était adressée avec mon ouvrage *Pétain et les Allemands* (N.E.L. 1997).

Le 10 janvier 1998, je recevais une réponse courtoise mais anodine – comme toute littérature du genre – de son chef de cabinet, me remerciant, de la part du Président et assurant « **qu'il avait pris connaissance avec attention de mon travail** » (5). Des mots ! Le chef de l'État devait, en effet, répéter, jusqu'au terme de son mandat, la fable selon laquelle "Vichy" ou l'État français avait imposé le port de l'étoile jaune. Ces répétitions, en dépit de la mise en garde parue dans *Le Figaro*, mettent en lumière que ladite fable n'est pas le produit de l'ignorance, mais bien d'une idéologie politique violant l'histoire – et bradant l'honneur de la France. Car si l'obligation du port de l'étoile jaune imposé en zone occupée par le Reich hitlérien fut un acte ignominieux qui préparait le génocide juif, au contraire le refus catégorique de ce port, en zone libre et en Afrique du Nord, prouve formellement que la France des années 1940-1944 ne peut être ac-

— par —  
**Jacques le GROIGNEC**

cusée de complicité, c'est-à-dire de participation intentionnelle à l'acte de barbarie que fut la Shoah.

## La Constitution transgressée

Le 10 juillet 2000, sous le gouvernement Jospin, Jacques Chirac promulgue la loi n° 2000-644 instaurant et fixant au 16 juillet « **une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français, et d'hommage aux "Justes de France"** ».



Le prochain hôte de l'Élysée va-t-il en finir avec la "repentance" ?

Cet hommage était justifié, mais la condamnation de l'État français pour crimes racistes et antisémites, c'est-à-dire, vu le contexte, pour crimes contre l'humanité était surprenante. En effet, le décret du 4 février 1993 avait déjà institué et fixé au 16 juillet « **une journée nationale à la mémoire des victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français (1940-1944)"** ». Il était signé Mitterrand, lequel avait rejeté le vocable "crime" que proposaient les socialistes et apparentés. Ceux-ci obtiennent donc de Chirac, en l'an 2000, ce qu'ils n'avaient pu imposer, en 1993, à Mitterrand.

Par le pas immense ainsi franchi entre le vocable *persécutions* et *crimes*, Chirac place la France, face à la Shoah, au même rang

que l'Allemagne hitlérienne. En promulguant la loi du 10 juillet 2000, il transgresse la Constitution qui n'accorde au chef de l'État que le droit de faire grâce (art. 17), mais qui ne l'autorise pas à condamner en se substituant à l'autorité judiciaire dont il est garant de l'indépendance (art. 64). Or cette autorité n'avait pas, notamment en 1945, lors du procès du Maréchal, chef de l'État français, accusé la France dite de Vichy d'une responsabilité quelconque dans le génocide juif. Et dans son arrêt de non-lieu rendu le 13 avril 1992, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris jugeait que « **l'État vichyste [...] ne peut [...] être qualifié d'É-**

**tat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique** » (6). Analyse non infirmée par l'arrêt du 27 novembre 1993 de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui conclut ainsi, comme Nuremberg, à une césure totale entre la politique de l'État français et les activités criminelles de l'Axe.

Le 27 janvier 2005, à Auschwitz, Jacques Chirac accuse de nouveau la France quand il évoque « **le souvenir de ce monde qui fut et qui reste pour la France plus qu'une douleur. Il est la conscience d'une faute. Il est une exigence de responsabilité** ».

Le 18 janvier 2007, au Panthéon, Chirac rend un hommage justifié aux Justes de France, mais n'évoque jamais Hitler et l'appareil nazi. Il ne fait pas la moindre allusion aux causes de la tragédie vécue par les juifs à la suite du désastre de 1940 dont les responsables politiques n'ont pas été jugés. En revanche, il cite quatre fois « **Vichy** », deux fois « **Pétain** » et accuse : « **Voilà soixante-cinq ans, en France [...] il y a l'ordonnance allemande du 7 juin et l'ignominie de l'étoile jaune** ».

Comment ne pas approuver le terme "ignominie" que Pétain avait lui-même employé au cours d'un entretien avec le Grand rabbin Schwartz ? (7) Mais comment ne pas comprendre que l'ignominie de l'étoile jaune qualifie non seulement l'obligation de son port imposé en zone occupée par l'appareil S.S., mais encore le men-

songe odieux et calculé selon lequel la France des années 1940-1944 aurait admis et appliqué cette mesure infamante ?

## Confusion entre histoire et idéologie

« **On ne saura jamais ce que la peur de ne pas être assez lâchetés à nos Français** » (8).

Sous réserve de remplacer "assez avancé" par "assez antimarxiste", ce mot de Charles Péguy s'applique parfaitement aux disciples de Chirac dans ses œuvres de fabuliste de l'étoile jaune. Outre les journalistes ignares ou engagés, ces disciples se recrutent dans le monde des politiciens obsédés par l'électoratisme, et parmi les plumitifs professionnels soucieux du produit commercial de leurs travaux. Les uns et les autres sont, en effet, tenus de se concilier les bonnes grâces des lobbies maîtres des médias ; d'être dans le vent « **comme les feuilles mortes** » disait Jean Guittou.

Rares sont, de ce fait, ceux qui ne confondent pas histoire et idéologie. Il n'est besoin d'aucun discours pour le prouver. Il suffit de compter le nombre de politiciens, de journalistes et d'historiens ayant eu le courage de dénoncer les fables chiraquiennes.

Les Français attachés à leur histoire sont en droit d'espérer que la personnalité qui succédera à l'actuel locataire de l'Élysée aura ce courage. Car on ne peut entretenir – notamment par la diffusion – les plaies de nos désaccords nationaux : « **Je le dis par respect de la France** » déclarait Georges Pompidou lors d'une conférence de presse, le 21 septembre 1972.

Puissent les prétendants au trône élyséen entendre cette exhortation et défendre l'honneur du pays dont ils ont l'ambition d'assumer la charge ! Puissent-ils mépriser les fables chiraquiennes et, dans l'attente de la translation des cendres de l'illustre soldat, que Mitterrand et De Gaulle avaient envisagée, rendre chaque année le 11 novembre l'hommage que ceux-ci lui rendaient au nom de la nation. Car « **la gloire que le maréchal Pétain avait acquise à Verdun, puis gardée en conduisant ensuite l'armée française à la victoire ne saurait être contestée ni méconnue par la patrie** » (Charles De Gaulle).

(1) *Fac-similé dans Pétain, Face à l'histoire. Nouvelles Éditions latines (N.E.L.), p. 60, et dans L'Étoile jaune, N.E.L., p. 32.*

(2) *Annie Kriegel : Ce que j'ai cru comprendre. Robert Laffont, p. 173.*

(3) *Cf. Revue Le Point du 24 septembre 1994.*

(4) *Annie Kriegel : opus cité, p. 172.*

(5) *Fac-similé dans L'Étoile jaune. N.E.L., p. 49.*

(6) *Jean-Pierre Henne : Un étrange combat. Éd. D.M.M., p. 14.*

(7) *Robert Aron dans Le Monde et la Vie, février 1961.*

(8) *Charles Péguy : Notre Patrie, 20 octobre 1905, Cahiers Pléiade, tome 2, p. 42.*

## UNE BONNE DÉCISION

■ Le 27 mars, la cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu sa décision dans l'affaire qui opposait la famille d'Alain Lipietz à la SNCF. Se déclarant incompétente pour traiter ce dossier, elle a annulé la condamnation en première instance de l'entreprise publique. Celle-ci était poursuivie pour son rôle dans la déportation du père du député au Parlement européen, transféré le 10 mai 1944 au camp de Drancy, avant d'être libéré en août 1944.

Les plaignants ont annoncé leur intention de déposer un recours en Conseil d'État.

Arno Klarfeld a jugé cette décision « **salutaire** » : « **Condamner la SNCF aurait créé une dilution de la responsabilité de ceux qui se sont**

**rendus coupables de crimes contre l'humanité ou de complicité de ces crimes.** » Sans récuser la repentance dont Jacques Chirac s'est fait le champion, M<sup>e</sup> Michel Zaoui, membre du bureau exécutif du CRIF, a dénoncé la surenchère : « **Il faut mettre un terme à cette procédure. À partir du moment où le président de la République a retenu, en 1995, la responsabilité de la France, c'est un point acquis.** » Selon lui, si la procédure engagée par la famille Lipietz « **peut se comprendre à titre individuel** », la condamnation de la SNCF « **ne serait pas un élément de guérison pour les familles** ».

G.D.